53e année — Numéro 133 | MONTREAL, Mercredi, 16 Février 1881 | Deux cents le numéro

La Minerve

ABONNEMENTS

VILLE : - - - - $6.00 d'avance
CAMPAGNE : - - - - $5.00 "
ETATS-UNIS : - - - - $5.00 "

ANNONCES

Par ligne, 1ère insertion, - - 10 cents
" insertion subséquente, - 5 cents
A long terme, conditions spéciales

PUBLIÉE PAR LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE LA MINERVE - JOSEPH TASSÉ, DIRECTEUR

A. Ciberton & Cie

3, RUE DeBRESOLES & 7, LeROYER

Importateurs et Commissionnaires,
Agents de Produits Européens

En gros seulement.

En Stock : Vins de Bordeaux. Bourgogne. Champagne. Sauternes. Sicile. Madère. Zecco. Eau-de-Vie. Genièvre. Chartreuse. Bénédictine. Liqueurs et Conserves alimentaires de toutes sortes.

En Stock : Glaces et miroirs. Cuirs et Peaux. Toiles à bluteaux.

Echantillons de : Papiers. Plumes. Souliers. Soies à Ruban. Armes de chasse. Cristalleries. Porcelaines. Etc., Etc.

1er Octobre 1880.

A vendre chez MM. Dufresne & Mongenais, rue Notre-Dame, Montréal. 181

MIEL ! MIEL !

NEUF MILLE LIVRES
— DE —
Miel Extrait du Trèfle Blanc
A VENDRE

En seaux de 60 livres et en boucaux de 100, 200, 300 et 500 livres.

Wm. ELLIOT,

Coin des Rues Saint Laurent et Sainte Catherine

3 Décembre. 94—r

Farine préparée pour les Patisseries.

Cette Farine a reçu la récompense d'UNE MEDAILLE D'HONNEUR à la Grande Exposition Internationale de Paris.

Le public est respectueusement invité de se méfier des imitations inférieures que l'on met en vente aujourd'hui. Ne vous servez seulement que de la farine préparée de BRODIE & HARVIE.

Demandez-là et n'en prenez pas d'autre. En vente chez tous les Epiciers.

Brodie & Harvie

Coin de Rues Craig et Bleury.

9 Janvier 1881. 101 a

FAITES USAGE DE LA *BAKING POWDER* DE PUTNEY. En vente chez tous les épiciers.

C. M. PUTNEY,
195 c a 40, Carré Victoria, Montréal.

MARCHANDISES NOUVELLES !

Morue verte,
Morue sans arretes,
Morue fumee,
(Haddock fume,)
Harengs fumes,
Harengs sales,
Marchandises en canistres,
Citrons, Noix, Atocas,
Huitres Malpecques,
Huitres en gallon.

D. HATTON & Cie.

Importateurs de Poisson, Fruits, Huitres Conserves, etc.,

— RUE BONSECOURS — 18

Alex. Chisholm

MARCHAND A COMMISSION DE PRODUITS

No. 36, rue St. Pierre
MONTREAL

Sollicite des consignations de beurre, fromage, oeux et autres produits.
Toute information quant aux prix, etc. donnée avec plaisir et sans délai.
Retours faits promptement.
RECOMMANDATIONS : — MM. J. Y. Gilmour & Cie., marchands en gros de marchandises sèches, Montréal ; Adam Darling, Ecr., marchand en gros de vaisselle, Montréal. 1—a c

ESSENCES D'ODEURS

Si vous voulez des pures essences de
CITRON, de VANILLE, de RATAFIA, etc.,
ACHETEZ CELLES MANUFACTUREES PAR
HENRI JONAS,
[Successeur de ROSENHEIM & FRERES]
CE SONT LES MEILLEURES

En vente chez tous les épiciers du Canada. Chaque bouteille porte une étiquette avec le nom de Henri Jonas. 62 e

McCALL FRERES & Cie

400, East Gerrard Street,
DON RIVER,
TORONTO

FABRICANTS ET COMMERÇANTS
D'huile a machines
— ET —
D'huile a eclairage

19 octobre 1880. 35 a c

J. MANLEY RICHARDSON

(*Ci-devant Gérant de la Buanderie de Montréal.*)

Je suis maintenant prêt à créer des buanderies pour les hôtels ou les vapeurs, ou pour toute personne qui pourrait avoir besoin de mes services. Je suis agent pour toutes sortes de machineries se rattachant à buanderie. Adressez toute correspondance à la Nouvelle Buanderie, No. 766, rue Craig. On peut compter sur des leçons données à domicile ou à la buanderie même, par des dames. Conditions : $1 par leçon.

298 c a J. M. RICHARDSON & Cie

PREPAREZ-VOUS POUR LES FETES. — Faites reteindre dans les derniers goûts toutes vos tentures : rideaux en damas ou en rep, tapis de table ou de piano, paillassons de toute espèce. On nettoie et on teint également les robes et les habits à la

Compagnie de teinturerie BRITISH AMERICAN

BUREAUX : 621, rue Saint Joseph
" 221, rue McGill,
" 696, rue Sainte Catherine

LES MESSIEURS

Qui ont à faire quelques commandes chez les marchands-tailleurs sont priés de vouloir bien lire les nombreuses recommandations insérées dans les journaux au sujet de l'assortiment complet de TWEEDS ANGLAIS et ECOSSAIS de

RAFTER & Cie

Pour habillements, concernant aussi leur manière de tailler et garnir les habillements.

M. RAFTER,
305, rue Notre-Dame

Fait aussi une spécialité de couper et de garnir les vêtements d'enfants et d'adolescents.

Habits faits à ordre et sous le plus court délai, chez

RAFTER & Cie,
305, rue Notre-Dame

On a retenu les services d'un coupeur américain de première classe.

28 oct. 42—

PRESENTS UTILES

Nous ne connaissons rien de plus approprié pour **Présents de Noël et du Jour de l'An** qu'un pardessus de bon drap, bien fait, un habillement d'hiver, ou un de nos habillements d'enfants, faits avec de bonnes marchandises d'hiver. Nous avons un assortiment splendide et nous pouvons garantir la coupe et le fini de nos ouvrages. Nous vendons maintenant ces marchandises à très bas prix, de telle sorte que ceux qui désirent faire des présents de nos habillements de choix trouveront nos prix très réduits.

Pardessus ! Pardessus !

Nous avons des lignes spéciales, comprenant des pardessus en serge bleue noire et en beaver brun et olive, les plus beaux qui se puissent voir et à des prix tellement bas que les acheteurs se demandent comment l'on peut confectionner de si bons articles à aussi bas prix.

Habillements, Habillements

Notre assortiment d'habillements d'hiver est très complet. Tous les jolis patrons de marchandises joints à une coupe et à un fini supérieurs, et les prix tellement minimes qu'ils sont à la portée de tous.

Habillements pour enfants ! — Les petits garçons s'attendent à recevoir un présent à Noël, et règle générale, ils l'apprécient plus à cette saison de l'année qu'en tout autre temps. C'est pourquoi nous recommandons nos ulsters pour petits garçons. Ces vêtements utiles sont très élégants et très bons et le prix est à la portée de tous.

J. G. KENNEDY & Cie

31 et 33, rue Saint Laurent

GRANDE VENTE
DE
FOURRURES

Provenant toutes de cette saison. Durant le mois de Janvier nous disposerons de notre assortiment de fourrures pour faire place à nos marchandises du printemps. Rien de ce qu'il y a actuellement dans notre magasin ne sera conservé jusqu'à la saison prochaine. Notre fonds de commerce est toujours nouveau. Nos marchandises sont de premier choix, dans les derniers goûts et se vendent argent comptant à des prix très bas. Cette grande vente se fait *bona fide*, comme on peut s'en assurer par l'examen des articles et de leurs prix respectifs.

R. W. COWAN & Co

Coin des rues Notre-Dame et Saint Pierre

Présents de Noel et du Jour de l'An

Voyez notre choix de **Tapis Axminster, Bruxelles et Tapestry,** pour salons, corridors, escaliers, etc.
Aussi un lot de **Mats** et de **Rugs**, depuis 75c jusqu'à $45.00 la pièce. **Corniches, Franges, etc.**, à prix réduits pour les fêtes.

LIGGET & HAMILTON,
87 47 et 49, rue Saint Joseph

JE DONNE AVIS AUX DAMES ET DEMOISELLES que je puis exécuter à bref délai n'importe quel **costume de bal ou de soirée.** Patrons nouveaux venant chaque semaine de Paris. Une visite est respectueusement sollicitée.

A. SARRE, Modiste Française,
1124, rue Sainte Catherine,
en face de l'Asile Nazareth.

N. B.—Tous costumes de deuil faits dans les 24 heures s'il y a absolue nécessité. 107

Articles en Fil Etamé

Portes journaux, éponges, brosses, huiliers, vases à céleri et à marinades, paniers à fruits, à fleurs et à bijoux, et une immense variété d'autres articles.
Aussi en mains beaucoup des articles ci-dessus dorés.

L. J. A. SURVEYER,
524, RUE CRAIG
Agent pour la vente en gros et en détail.

Livres Nouveaux

Le Mois de Marie et les fêtes de la Sainte Vierge, indiquées dans le bréviaire romain, par M. l'abbé Coulin, 1 vol. in-18 relié..$0 75
Couronne de Marie, ou Mois de Marie des Paroisses, par l'auteur de l'eucharistie méditée, 1 vol. in-18 relié 0 70
Ave Marie, lectures pieuses pour le mois de Marie, 1 vol. in-32 relié 0 50
Mois de Marie de l'âme religieuse, ou simples élévations sur les litanies de la Sainte Vierge, par M. l'abbé F. Demore, 1 vol. in-32 relié 0 45
Lectures et réflexions pieuses pour le mois de Marie, par M. Adolphe Baudon, 1 vol. in-32 relié 0 50
Guirlande de Mai, ou considérations avec prières et pratiques pour le mois de Marie par le R. P. Saintrain, 1 vol in-32 .... 0 20
Mois de Marie, ou vie pratique de la très-sainte Vierge, par M. l'abbé C. M. Le Guillou, 1 vol. in-32 relié 0 55
Mois de Marie de saint Bonaventure, par un religieux 1 vol. in-32 relié 0 60
Nouveau mois de Marie mis en pratique ou exhortations sur les moyens à prendre pour imiter la sainte Vierge, par M. l'abbé Souvigner, 1 vol. in-32 relié 0 60
Un mois passé auprès d'une mère, ou le mois de Marie, par M. l'abbé Fliche, 1 vol. in-12 relié 0 55
Le quart d'heure pour Marie, ou mois de Marie des cabanes, par l'abbé Lorfeuil, 1 vol. in-12 relié 1 00
La Chaine d'or, ou la vie admirable de la Vierge Immaculée, mère de Dieu, par l'abbé Noel, 2 vol. in-12 reliés 2 00
Le quart d'heure pour saint Joseph, par M. l'abbé Lorfeuil, 1 vol. in-12 relié 0 90
Le Chrétien à l'école de Saint-Joseph pendant le mois de Mars, par l'auteur des Airs Spirituels, 1 vol in-32 rel $0 80
Mois de Saint-Joseph par un Religieux Trappiste, 1 vol in-32 relié $0 35
Mois de Mars consacré au glorieux Patriarche Saint-Joseph, par M. le Ch. Hallez, 1 vol in-32 relié $0 50
La dévotion à Saint-Joseph inspirée à la jeunesse par des faits et des exemples, etc., par le R. P. Huguet, 1 vol. in-32 rel $0 35
Saint-Joseph, ses gloires et ses privilèges, par le R. P. Fr. Ambroise Patton, 1 vol. in-32 relié $0.70

En vente chez
FABRE & GRAVEL,
219, rue Notre-Dame.

7 Fév. 1881.—175 r

LA COMPAGNIE MANUFACTURIERE DES MARCHANDS DE MONTRÉAL, CANADA

Devant être incorporée sous l'acte des compagnies à fonds social de la province de Québec, en vertu duquel la responsabilité de chaque actionnaire est limitée au montant des actions qu'il possède.

CAPITAL : $400,000 — en 400 actions de $100 chacune

DIRECTEURS PROVISOIRES :

GILMAN CHENEY, écr, Montréal	JAMES K. WARD, écr, Montréal
JOHN S. McLACHLAN, écr, "	JONATHAN HODGSON, écr, "
A. A. AYER, écr, "	ROBERT MACKAY, écr, "
ALEXANDER EWAN, écr, "	J. P. CLEGHORN, écr, "

PROSPECTUS

Le but proposé est l'établissement d'une manufacture où fonctionneront environ 25,000 navettes, aussitôt que possible dans le printemps de 1881, et ce pour la fabrication des toiles et des cotons écrus.

La compagnie ne sera organisée que lorsqu'il y aura un capital souscrit de deux cent cinquante mille piastres. Ce montant atteint, les directeurs provisoires convoqueront une assemblée des actionnaires pour faire le choix d'un Bureau de Direction et pour compléter l'organisation de la compagnie.

Plusieurs sites choisis sur les deux rives du canal Lachin, ont été offerts par les municipalités environnantes, l'adoption de l'un d'entre eux dépendra du bonus et des encouragements que l'on proposera.

Les termes des versements de la souscription et le montant à payer se fera aux époques déterminées par les directeurs, étant entendu que jamais audessus de 20 o/o ne seront exigés dans le même mois.

Un intérêt au taux de six pour cent, sur chaque versement demandé, depuis la date du paiement jusqu'au parachèvement de la manufacture, sera accordé à même les premiers profits de la compagnie.

L'expérience acquise depuis deux ou trois ans dans l'industrie de la fabrication des cotons, les importations considérables qui s'en font encore, tout nous porte à croire que les placements faits dans la compagnie projetée seront sûrs et rémunératifs.

Comme preuve de la prospérité et des avantages que présente l'exploitation de cette industrie dans le Canada, il est à propos de donner ici le chiffre auquel sont cotées les actions des compagnies actuellement en opération :

FILATURE DUNDAS 140
FILATURE DE MONTREAL 110
FILATURE DU CANADA .... 128 *ex-dividende*
FILATURE V. HUDON .... 185 "

BUREAU CHEZ
MM. CANTLIE, EWAN & Cie
38, RUE SAINT JOSEPH, MONTREAL

Où l'on peut se procurer des formules de demandes d'actions. 122 e

CHEMIN DE FER Q. M. O. & O.

Changement d'Heures.

A PARTIR DE
Jeudi, 23 Dec. 1880
Les trains partiront comme suit :

	MIXTE.	MALLE.	EXPR'SS
Départ de Hochelaga pour Ottawa	1.30 A M	8.30 A M	5.15 P M
Arriv. à Ottawa	11.30 A M	1.10 P M	9.55 P M
Départ d'Ottawa pour Hochelaga	12.10 A M	8.10 A M	4.55 P M
Arrivée à Hochelaga	10.30 A M	12.50 P M	9.35 P M
Départ de Hochelaga pour Québec	6.00 P M	3.00 P M	10.00 P M
Arrivée à Québec	8.00 A M	9.55 P M	6.30 A M
Départ de Québec pour Hochelaga	5.30 P M	10.10 A M	10.00 P M
Arrivée à Hochelaga	8.00 A M	5.00 P M	6.30 A M
Départ de Hochelaga pour St. Jérome	5.30 P M		
Arrivée à St. Jérome	7.15 P M		
Départ de St. Jérome pour Hochelaga	6.45 A M		
Arrivée à Hochelaga	9.00 A M		
Dép. d'Hochelaga pour Joliette	5.00 P M		
Arriv. à Joliette	7.25 P M		
Dép. de Joliette pour Hochelaga	6.00 A M		
Arriv. à Hochelaga	8.20 A M		

(Trains Locaux entre Hull et Aylmer.)
Les trains quitteront la station du Mile-End *sept minutes* plus tard.
De magnifiques Chars-Palais sont attachés à tous les convois de Passagers, et les Chars-Dortoirs sont attachés aux convois de nuit.
Les trains qui vont à Ottawa où qui en reviennent se relient avec les Trains qui arrivent et qui partent pour Québec.
Les trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 hrs. P. M.
Tous les trains circulent d'après l'heure de Montréal.
BUREAU GENERAL : 13, Place d'Armes.
BUREAU pour la vente des Billets : 13, Place d'Armes, et 202, rue St Jacques, Montréal.
QUEBEC : Vis-à-vis l'Hôtel St. Louis.

L. A. SÉNÉCAL,
Surintendant-Général.

Chemin de Fer Intercolonial

ARRANGEMENTS D'HIVER

A partir du 29 Novembre 1880, les Trains Directs à Passagers partiront tous les jours (Dimanches exceptés), comme suit :
Partant de la Pointe-Lévis .... 8.10 A.M.
Arrivant à Rivière-du-Loup .... 12.50 P.M.
" Trois Pistoles .... 2.00 "
" Rimouski .... 3.46 "
" Campbelton (souper) 8.52
" Dalhousie 9.08
" Bathurst .... 11.12 "
" Newcastle .... 12.51 A.M.
" Moncton .... 4 00 "
" Saint-Jean .... 7.40 "
" Halifax .... 12.40 P.M.

Ces trains viennent en connexion à la Jonction des Caudières avec les trains du Grand-Tronc partant de Montréal à 10.00 heures p.m.
Les trains pour Halifax et Saint Jean se rendent à leur destination le Dimanche.
Les trains qui partent d'Halifax à 2.45 p.m. et Saint-Jean à 7.35 p.m. et qui arrivent à Montréal à 6.00 a.m., après s'être reliés à la courbe de la Chaudière aux trains du Grand Tronc, qui partent à 7.55 p.m., passent la journée du dimanche à Campbellton.
Le char Pullman qui part de Montréal les Lundi, Mercredi et Vendredi, se rend directement à Halifax qu'il quitte pour Saint Jean les Mardi, Jeudi et Samedi.
Pour informations concernant le prix des billets de passage, le taux du fret, l'arrangement des trains, etc. s'adresser à

G. W. ROBINSON,
Agent,
120, Rue Saint-François-Xavier, (ancien bureau de Poste), Montréal.

D. POTTINGER,
Surintendant-en-Chef.

Moncton, N. B., 24 Novembre 1880.—67

Ligne Inman

Departs de 1881

De New-York, via Queenstown, à Liverpool, portant les malles des Etats-Unis.

DEPARTS PROPOSES :
City of Berlin .... Samedi, 12 Fév. 3 00 P M
City of Brussels .. Jeudi, 17 Fév. 7 00 A M
City of Richmond Samedi, 26 Fév. 3 00 P M
City of Chester .. Samedi, 5 Mars, 9 00 A M
City of Montreal. Jeudi, 10 Mars, 2 00 P M
City of Berlin .... Samedi, 19 Mars, 6 30 A M
City of Brussels .. Jeudi, 24 Mars, 1 00 P M

PRIX DU PASSAGE— $60, $80 et $100, selon l'accommodation, chacun ayant des privilèges égaux au salon. Enfants de deux à douze ans, moitié prix. Servantes, $50.
BILLETS aller et retour—$110, $135 et $180 bons jusqu'au 31 mars 1881.
Billets pour Londres, $7 ; pour Paris, $15 et $20 de plus, selon la route choisie.
ENTREPONT [y compris le billet par chemin de fer de Montréal à New-York, $31.
Pour le fret et les billets de traversée, s'adresser aux officiers de la compagnie, 31 et 33, Broadway, New-York.

JOHN G. DALE, Agent,
31 et 33, Broadway, N. Y
Ou à J. Y. GILMOUR & Co,
86 351, rue Saint Paul.

Seule Ligne Directe pour la France

Compagnie Generale Transatlantique

ENTRE

New-York
ET LE
HAVRE

Les magnifiques vapeurs de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée No. 42 de la Rivière du Nord, au pied de Morton Street, comme suit :—

France, Trudelle .... 16 Fév. 7.00 AM
Ville de Marseilles, Cahours 23 Fév. 1.00 PM
Canada, Franguel .... 2 Mars 7.00 AM

Prix du passage pour le Hâvre :—
Première cabine (vin compris) ..$100 et $12[illegible]
Seconde cabine ....
Entrepont — — .... $ 2[illegible]
Billets aller et retour à prix réduits valables pendant une année.
Chèques sur le Crédit Lyonnais pour tous les sommes.
Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent évitent en prenant ces steamers les risques inutiles de voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche tout en s'épargnant beaucoup d'argent, d'ennui et de temps.

LOUIS DE BEBIAN, AGENT.
6, Bowling Green foot of broadway.
Ou à D. MASSON & Cie.
Agents pour Montréal.

Ecurie de Louage, de Pension et de vente de Chevaux.

Le soussigné, autrefois surveillant de la Compagnie des chars urbains, a loué l'ancienne écurie de M. MARLO,

19½, Re St. Urbain,

Et par la modicité de ses prix espère se gagner une partie du patronage public

Wm. CHAPMAN.
Montréal, Mai 1880.—291 a c

LICENCES DE MARIAGES
ACCORDÉES PAR
Wm. F. Lighthall, N. P.
44 — Rue St. Jacques — 44

Argent à prêter sur propriétés de ville.

26 Août 1880. 9im

Perrault & Mesnard
ARCHITECTES.
93 et 99, RUE SAINT FRANÇOIS XAVIER,
Boite 1414 P. O. MONTREAL

H. M. PERRAULT.
Architecte, arpenteur, agent d'immeubles, etc. 98 a

Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario

AVIS AUX ACTIONNAIRES

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario aura lieu au bureau de la Compagnie, **Samedi, le 19 février prochain,** à UNE heure de l'après-midi, conformément à la quatrième clause de l'acte d'incorporation de la compagnie.
Les livres de transport seront fermés le 27 du courant au 19 février prochain, les deux jours inclusivement.
Un dividende de deux et demi par cent a été déclaré et sera payable le et après le 19 février prochain.
Par ordre du Bureau de Direction,

J. N. BEAUDRY,
Secrétaire.

Montréal, 24 janvier 1881. 113

AVIS

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu du comté de Joliette,

Montréal, 11 Février 1881.

AVIS PUBLIC est donné que la compagnie ci-dessus a été mise en liquidation par une résolution des membres, passée à une assemblée tenue pour cet objet le 10 février courant, et que toutes les polices de cette compagnie, maintenant en force, cesseront de l'être le et après le vingt-huitième jour de Février 1881.

Par ordre du Bureau de Direction,

J. J. WEBSTER,
131 Secrétaire-Trésorier.

Crédit Foncier Franco-Canadien

Capital $5,000,000

Président : l'honorable E. Duclerc, Sénateur, (Paris)
Vice-Prés. : l'honorable J. A Chapleau

Bureau provisoire à Montréal :
Edifice de la Banque Molson, 117, rue Saint Pierre

La société fait des prêts hypothécaires à long terme avec amortissement, et à court terme sans amortissement. Intérêt à six pour cent. Pour renseignements, s'adresser au directeur,

124 im E. J. BARBEAU.

The Citizens Insurance Company OF CANADA.

CAPITAL SOUSCRIT $1,188,000

L'encouragement de tous ceux qui désirent favoriser les institutions canadiennes par leur patriotisme est sollicité en faveur de cette Compagnie qui est la plus ancienne Compagnie Canadienne de Montréal, et offre autant de sûreté qu'aucune Assurance étrangère. De plus elle est reconnue pour la libéralité avec laquelle elle a réglé les pertes qu'elle a éprouvées depuis les seize ans de son existence.

DIRECTEURS—Sir Hugh Allan, Président, Henry Lyman, Vice-Prés., J. B. Rolland, Andrew Allan, N. B. Corse, Robert Anderson, Arthur Prévost.
GERALD E. HART, Gérant-Général.
ARCH. McGOUN, Secrétaire-Trésorier.
ARTHUR DESFOSSES, Agent spécial.
PIERRE DUPONT, Agent de la cité.
F. W. CAMPBELL, M. D. } Médecins Examinateurs.
E. H. TRUDEL, M. D. }
Assurances contre le Feu, sur la Vie, le Garanties et les Accidents effectuées à des taux modérés en s'adressant au Bureau Principal à Montréal, 179, RUE St. JACQUES
QUEBEC, Owen Murphy, Agent.
SOREL, James Morgan, } Agents conjoints.
Do A. A. Taillon, }
TROIS-RIVIERES, J. G. A. Frigon, Agent.
JOLIETTE, Dr. M. S. Boulet, Agent.
Do L. E. Beaudry, do
ST. HYACINTHE, F. Bartels, do
SHERBROOKE, W. C. Lyford, do
21 octobre 1880. 37 a

Compagnie d'Assurance

"NORTH BRITISH & MERCANTILE

Sur la Vie et contre le Feu, établie en 1809
Capital souscrit $10,000,000 ; Capital payé $1,250,000. Fonds total accumulé, $16,[illegible] Revenu annuel, $[illegible]
Bureau général pour le Canada : 72, rue St François-Xavier.
Directeurs-gérants : MM. MacDougall Davidson ; William Ewing, inspecteur. P N. Fauteux et G. Ross Robertson, [illegible]

The Liverpool & London & Globe

COMPAGNIE D'ASSURANCE.

ACTIF $31,000,000

Montant investi en Canada $900,000

Assurances contre le Feu prises a taux les plus modérés.

CYRILLE LAURIN, Agent de la Cité. | G. F. C. SMITH, Secrétaire résident

Bureau Principal et Succursale en Canada, 16, PLACE D'ARMES, Montréal.
19 Février. 137—r

GRAND VATEL
26, 28 et 30
RUE St. JACQUES

REPAS à toute heure, diners à la carte.

Salons Privés
Spécialité de Vieux Vins Français.
Cuisine essentiellement française.

VALSE

Toutes les danses à la mode sont enseignées en un seul cours de leçons commençant jeudi prochain, à l'académie de danse LORNE, 351, rue Notre-Dame. Valse enseignée en une seule leçon.
Grandes réunions le vendredi soir.
Le parquet de la salle et la musique sont ce qu'il y a de mieux à Montréal.
Pour plus amples détails, s'adresser à la salle de midi à une heure, de 4 à 4 et de 7 à 8.30 P.M., ou par lettre adressée au

PROF. McDONALD,
118 American House.

Mousseau, Archambault & Monk
AVOCATS
COIN DES RUES CRAIG ET SAINT GABRIEL
MONTREAL.

L'Honorable J. A. MOUSSEAU, C. R. et M. P., Président du Conseil Privé. | J. L. ARCHAMBAULT B. C. L. F. D. MONK, B. C. L.

Leblanc & Boisvert
AVOCATS
25, RUE ST. GABRIEL
P. S. LEBLANC O. BOISVERT, L.L.L.

CHAMPAGNE & NANTEL
AVOCATS
36 RUE SAINT-VINCENT 36
MONTREAL.

Cha. L. Champagne de Ste Scholastique, suivra le Circuit de Vaudreuil et les cours du district de Terrebonne. | G. A. Nantel, ci-devant de la société Ouimet, Ouimet & Nantel, suivra le Circuit de Soulanges.

7 sept.—am 203

FINANCE = COMMERCE

—L'été prochain, on doit établir un train direct entre Frelighsburg et Montréal.

—La tannerie de Saint-Léonard a acheté cette année 10,000 cordes d'écorce de pruche.

—Il y a dans le Royaume Uni de la Grande Bretagne 2,250,000 chevaux évalués à soixante millions de livres.

—Les importations de nouveautés reçues à New-York la semaine terminée le 5 du courant s'élèvent à $1,728,739.

—Les sauterelles devastent les récoltes dans l'Etat de Chiapas, au Mexique. La gelée a détruit la récolte du café dans la partie inférieure de San Luis Potosi.

—On parle d'une hausse des navires canadiens sur les marchés anglais, et M. BlaKiston songerait à en mettre un nouveau en construction sur ses chantiers à Québec.

—Les pièces de chêne coupées pour le marché de Québec, cet hiver, dans l'Est du Canada et dans les états de Michigan et de l'Ohio, est supposée devoir atteindre trois millions de pieds.

—On dit que la fabrique de Saint-Roch de Québec a averti ses créanciers qu'à l'avenir elle solderait les comptes de ceux qui n'accepteraient pas un intérêt de cinq pour cent sur leur créance.

—On dit que M. Walter Shanly, I. C. de Montréal, a signé, jeudi après-midi, un contrat pour la construction du chemin de fer entre le Côteau Landing et Ottawa, dit " Canada Atlantic R. R."

—D'après une dépêche de Berlin, le prince de Bismark a dit que si les Etats-Unis acceptaient le retour au système bi-métallique, il ferait représenter l'Allemagne à la conférence. L'*Economist* dit en outre :

—Un journaliste a calculé que l'état du New-Hampshire produit assez de blé pour nourrir sa population pendant 28 jours, le Massachussets, en produit assez pour un jour et le Rhode Island n'en produit pas assez pour fournir à ses habitants un bon déjeuner.

—Les propriétaires du remorqueur " Sandford Davis " de Collingwood ont obtenu du ministre de la marine la permission de changer le nom de ce navire en celui de " Beatrice " qu'il portera à l'avenir, avis de cette permission est donné dans la *Gazette du Canada*.

—Un avis inséré dans la *Gazette du Canada*, annonce que l'assemblée générale des actionnaires de la compagnie du chemin de fer " Souris et Rocky Mountain " aura lieu à Toronto lundi le 14 Mars pour l'élection des directeurs, et la dépêche générale des affaires.

—Les recettes brutes de la compagnie de Navigation Richelieu et Ontario, ont été durant l'année 1880 de $476,629.37 tandis qu'elles n'avaient été en 1879 que de $439,632.56. Les dépenses durant l'année 1880 ont excédé celles de sa devancière de $1,260.77.

—La compagnie manufacturière de Manville E. W. a ajouté 412 grands métiers à sa fabrique, la plus grande du genre aux Etats-Unis. Cette compagnie a commencé la construction d'une bâtisse qui aura 110 pieds en longueur sur une largeur de 92 pieds ; elle y placera un engin d'une force de 1,000 chevaux.

" Si nous ne pouvons entrer dans la conférence monétaire sur le même pied que d'autres parties, nous exercerons au moins à son égard une neutralité bienveillante. Si, par exemple, on nous proposait d'augmenter la quantité ou la finesse de l'argent dans notre monnaie, de manière à la rendre justement obligatoire, nous ne saurions guère nous y opposer. "

—Il question comme on sait de convoquer une conférence internationale pour régler certaines questions monétaires notamment celle qui a trait aux cours de l'or et de l'argent, on télégraphie de Paris à l'*Economist* de Londres à ce sujet :

" L'idée d'abandonner la proportion de 15½ à 1 entre l'or et l'argent, comme le secretaire Sherman le recommande dans son dernier rapport, est soutenue par une note, officielle en apparence, parue dans le *Journal des Débats*. "

—Le " Journal des Trois-Rivières " annonce qu'ordre a été donné aux employés de la gare de cette ville de recevoir les marchandises expédiées sur le chemin des Piles, de 6 à 7 du matin, avant le départ du train, en sorte que les gens du nord qui arrivent en cette ville le soir pour faire leurs achats, pourront les emporter le lendemain matin ce qui leur évitera des retards fâcheux.

Nos marchés, dit le même journal, continuent à être de moins en moins fréquentés. Samedi dernier la salle intérieure du marché aux denrées était presque vide et il n'y avait sur la place qu'un petit nombre de voitures. Les prix sont très élevés.

—Le " Courrier de Saint Hyacinthe " annonce qu'une importante fabrique de chaussures de Montréal, celle de McCready & Cie., est prête à s'établir à Saint-Hyacinthe moyennant certaines conditions qui ont été faites à la corporation. On demande à celle-ci les avantages suivants : 1. un bonus de $25,000, payable à raison de $2,500 par année ; 2. une exemption de taxes pendant 10 ans ; 3. la construction par la corporation d'une bâtisse en brique de 200 pieds de long, par 50 de large à 4 étages, et le terrain nécessaire.

En retour la compagnie est prête à donner les garanties comme quoi elle emploiera au moins 300 personnes.

Cette proposition a été discutée au conseil, à sa dernière séance, sans qu'aucune décision ait été prise, et un comité composé du maire, de MM. Lamoureux, Péloquin et Duclos a été nommé aux fins de s'entendre avec MM. McCready.

M. Louis Coté, craignant la compétition que pourrait lui faire une seconde fabrique de chaussures à Saint-Hyacinthe aurait demandé lui-même certaines faveurs à la corporation.

—Le " Journal officiel " vient de publier un intéressant document, qui nous montre, sous un nouvel aspect, l'admirable développement de la richesse de la France : c'est le résumé des opérations des Caisses d'épargne en 1878.

Il a été ouvert, pendant cet exercice, 600,000 livrets, et les dépôts se sont accrus de 373 millions de francs. Les versements ont dépassés de 65 millions ceux de l'année antérieure et, depuis la création des Caisses d'épargne, on n'avait pas encore constaté une aussi forte augmentation. Deux chiffres significatifs, s'appliquant à une période de quarante cinq ans, permettent de mesurer les progrès de l'épargne dans notre pays. En 1835, on comptait 4 déposants sur 1,000 habitants ; en 1878, la proportion a été de 86 pour 1,000.

L'ensemble des sommes appartenant aux déposants s'élevait, au 31 décembre 1878, à 1 milliard 16 millions de francs ; l'institution des Caisses postales, en procurant à l'épargne des facilités nouvelles, aura probablement pour effet de porter les dépôts à 2 milliards.

—On lit dans le " Moniteur des Fonds Publics, de Paris :

" Pendant l'année qui vient de s'écouler, les plus values des impôts et revenus indirects ont atteint le chiffre de 169,359,000 fr. Ce sont les droits d'enrégistrement et de timbre qui occupent la première place dans ce total avec une plus-value de 68,311,000 fr. Les douanes viennent ensuite avec un excédant de 61,627,000 frs. sur les prévisions. Les contributions indirectes ont dépassé les évaluations budgétaires de 31,286,000 frs. dont la meilleure part provient des droits sur les boissons. Il n'est que juste de ne pas oublier les postes et les télégraphes qui ont donné 8,137,000 fr. de plus qu'on avait espéré.

" Cet accroissement de recette provient pour une part de l'unification et de l'abaissement des taxes, mais en même temps il est le signe d'une grande activité industrielle et commerciale. La marche ascendante des produits des postes et des télégraphes ne s'est pas arrêtée depuis longtemps, mais jamais elle n'avait eu cet élan et cette rapidité. Si l'on joint à ces 169 millions les 5 millions environ que donnera l'impôt de 3 pour cent sur le revenu des valeurs mobilières et les 15 millions qu'auraient produit les droits sur les sucres pendant le quatrième trimestre, si la taxe ancienne avait été maintenue, on arrive pour l'année 1880 à une plus value de 189 millions. Qu'il nous suffise de constater que jamais pareils excédents n'avaient été atteints ni en France, ni en aucun autre pays.

RAPPORT DE LA HALLE AUX BLÉS

Montréal, 15 Fév. 1881.

Supérieure extra	5 30 —	5 32½
Extra superfine	5 20 —	0 00
De Goût	5 05 —	5 1[illegible]
Extra du Printemps	5 00 —	5 05
Superfine	4 65 —	4 75
Forte de Boulangers	5 75 —	6 25
Fine	4 10 —	4 20
Moyenne	3 85 —	3 [illegible]
Recoupes	3 [illegible] —	3 [illegible]
Farine en sac d'Ontario	2 47½ —	2 [illegible]
Farine en sac de la cité (livrée)	3 10 —	0 00

ORGE— Nominal.
FARINE D'AVOINE. — Ontario, $4.40 à $4.45.
SEIGLE—Nominal, 00 à 00c
AVOINE—33 à 34.
POIS—80c à 81c.
FARINE DE BLE-D'INDE—$3.00 à $3.10
BEURRE— De l'Ouest, 16c à 18c ; Brockville 18 à 20 ; Morrisburg, 19c à 21c ; Eastern Townships, 20c à 23c.
FROMAGE— De 13½ à 14c selon la qualité.
SAINDOUX—De 12c à 12½c.
PORCS—Mess, de $18.00 à $18.50.
JAMBONS—De 12½c à 13c.
PORCS ABATTUS — $7.75 à $8.00.
VIANDE FUMÉE—De 10c à 11c.
ALCALIS—Potasse, $4.[illegible] par 100 lbs.

PRODUITS RECUS :

	G.T.R.	Q.M.O.O.
Blé	850	...
Avoine, mts	1000	...
Farine, qrts	2085	...
Alcalis, qrts	18	...
Beurre, tinettes	45	...
Suif	41	...
Cuir, rlx	140	...
W. et esprit de vin	105	...

MARCHE AUX BESTIAUX.

(Corrigé tous les Mardis et Vendredis par le Clerc du Marché Viger.)

Bœuf, 1ère qualité, par 100 lbs.	$ 4 00	à $4 [illegible]
Bœuf, 2me do do	2 00	à 3 [illegible]
Vaches à lait	20 00	à 30 [illegible]
Vaches extra	30 00	à 35 00
Veaux, 1ère qualité	10 00	à 15 [illegible]
Veaux 2me do	5 00	à 7 [illegible]
Veaux, 3me do	3 00	à 4 [illegible]
Moutons, 1ère do	5 00	à 6 [illegible]
Moutons 2me do	3 00	à 4 [illegible]
Agneaux, 1ère do	4 00	à 4 [illegible]
Agneaux, 2me do	2 50	à 3 [illegible]
Cochons, 1ère do	0 00	à 0 [illegible]
Cochons, 2me do	0 00	à 0 [illegible]

Foin, 1re qualité, par 100 bottes,	12 00	à 14 00
Foin, 2me do	9 00	à 10 50
Paille, 1re do	5 00	à 6 00
Paille, 2me do	4 00	à 5 00

Montréal, 15 Février 1881.

Avant-midi :
Bank of Montreal — 270 à 181, 55 à 180½, 228 à 180½, 37 à 181½, 197 à 181½.
Ontario Bank—10 à 97½.
Molsons Bank—25 à 107½.
Merchants Bank—5 à 118.
Bank of Commerce—50 à 138½.
Banque Hochelaga—10 à 73.
Federal Bank—50 à 137.
M. Teleg. Co—50 à 126½, 25 à 126½.
D. Teleg. Co—50 à 84½.
R. & O. Nav. Co—125 à 56½.
Dundas Cotton Co—12 à 140.
Loan and Mortgage Co—5 à 107½.

Après-midi :
Bank of Montreal—100 à 180½, 85 à 181.
Molson's Bank—100 à 107½.
Merchant's Bank—4 à 117½.
M. Teleg. Co—45 à 126½, 100 à 127.
Can. Central Bonds—£800 à 98.
Champlain Bonds—$10,000 à 87½.

BOURSE DE MONTREAL.

STOCKS.	Pair des $	Dividende dernière six mois	Vendeurs par $100	Acheteurs par $100
Bank of Montreal	200	4 p.c.	181	81
Ontario Bank	40	...	98	97½
Bank of British North America	250	3½ p.c.	...	...
Consolidated Bank	100	...	20	18
Banque du Peuple	50	3 p.c.	92	88
Molsons Bank	50	3 p.c.	107½	107
Bank of Toronto	100	4 p.c.	144	14[illegible]
Banque Jacques-Cartier	25	3 p.c.	99	98
Merchants' Bank	100	3 p.c.	18	117½
Eastern Townships Bank	50	4 p.c.	116	...
Quebec Bank	100	3 p.c.	...	...
Banque Nationale	50	3 p.c.	...	...
Union Bank	100	3 p.c.	92	89
Banque Hochelaga	50	...	80	...
Can. Bank of Commerce	50	4 p.c.	138	137
Banque Ville-Marie	...	...	...	...
Dominion Bank	50	4 p.c.	...	...
Bank of Hamilton	100	4 p.c.	...	...
Maritime Bank	100	...	...	...
Exchange Bank	100	...	64	62
Federal Bank	100	4 p.c.	138	137
Imperial Bank	100	4 p.c.	...	...
Standard Bank	50	3 p.c.	...	...
Canada Cotton Bonds	...	...	...	...
Intercolonial Coal Co	100	...	31	25
Huron Copper Bay	...	...	...	...
Montreal Mining Co	...	...	...	...
G. T. R. 7 p.c. stg. Bonds	...	...	...	...
Champlain Bonds	...	...	88	87
Montreal Telegraph Co	40	4 p.c.	127½	126½
Dominion Telegraph Co	50	4 p.c.	95	94
Richelieu & O. Nav. Co	100	3½ p.c.	56½	56½
City Passenger R'y Co	50	5 p.c.	116	114
City Gas Co	40	5 p.c.	44	[illegible]
Montreal Cotton	...	...	...	...
Merchants' Exchange	100	...	...	...
Cie de Prêt et Crédit Fonc.	50	4 p.c.	...	...
Can. Eng. & Mach. Co	...	...	...	...
Quebec Fire Assurance Co	...	...	...	...
Montreal Inv't Ass. Stock	...	...	...	...
Canada Cotton Co	...	...	...	...
Cornwall Manufact. Co	...	...	...	...
Montreal Warehousing Co	...	...	...	...
Bell Telephone	...	...	100	99½
North American Car Co	...	...	...	...
Mont. Building Associat	50	3 p.c.	75	65
Mont. Loan & Mortgage Co	50	4 p.c.	...	...
Cold Brook R'g Mills Co	...	...	...	...
Sealing and Fishing Co	...	...	...	...
Quebec & G. F. R. R. Co	...	...	...	...
Western Assurance Co	...	...	...	...
Royal Can. Insurance Co	100	...	56	...
Canada Paper Co	...	...	12	...
Graphic Co	...	...	50	...
Canada Shipping Co	...	...	111	109
Graphic Bonds	...	...	...	...
Dundas Cotton	...	...	40	...
Canada Central Bonds	...	...	97	97½
Silver Plume	...	...	...	...
Dominion Stock 5 p.c.	100	...	116	...
Dominion Bonds	...	...	...	...
Gov. Deb. 5 p.c. stg	...	...	...	...
" " 6 p.c. cy	...	...	...	...
" " 5 p.c. stg	...	...	...	...
" " 5 p.c. cy	...	...	...	...
Harbor 6 p.c. Bonds	100	...	...	...
Montreal 7 p.c. Stock	100	...	...	...
" 6 p.c. Bonds	100	...	...	...
Montreal Corp. 6 p.c. Bonds	100	...	...	...
M. W. W. 6 p.c. Bonds	...	...	...	...

L. J. FORGET & CIE.,
Courtiers,
Membres de la Bourse.
348, Rue Notre-Dame,
Edifice de la Banque d'Echange.

DUFRESNE & JODOIN

MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE,
160, Rue Barré

Les soussignés informent respectueusement le public et tout particulièrement leurs nombreuses pratiques, qu'ils transporteront leur clos de bois de sciage, le 1er Mai prochain, sur la rue Saint Joseph, au coin sud-est de la rue Guy.
Pour éviter autant que possible les frais de déménagement, ils ont décidé de vendre tout leur stock d'ici au 1er Mai prochain. Les prix seront réduits en conséquence et surtout pour ceux qui achèteront pas moins d'une Pile.
Pour avoir une idée du stock, voyez le catalogue ci-dessous :
38 Piles Planches Pin Stock & sidings
15 " Madriers Pin 1½ p. sidings
12 " Madriers Pin 1½ p. sidings
11 " Madriers Pin 2 p. stock & sidings
8 " Madriers Pin 3 p. stock
— AUSSI —
Un assortiment complet de bois préparé : Moulures, Lattes, Colombages et Bardeaux en Pin No 1 et No 2
Un stock complet en pruche, comprenant 25 piles de toutes épaisseurs, ainsi qu'un assortiment d'épinette.
De plus un stock varié et complet en bois franc, comprenant Chêne, Orme dur, Merisier, Erable, Frêne, Bois blanc, Noyer tendre, et Gentes de roues.

DUFRESNE & JODOIN
10 janvier 1881. 101

A VENDRE
5 Millions de Pieds de Bois de Sciage, etc.

De toutes épaisseurs, largeurs et qualités préparés ou brut.
Lattes, Bardeaux sciés et fendus ; Colombages, Moulures, etc.
Au clos de
A. HURTEAU & FRERE,
No. 92, Rue Sanguinet,
Coin de la Rue Dorchester.
7 Septembre 1880. 83 a

F. C. SILCOCK
MARCHAND A COMMISSION
DE
Beurre, Fromage, etc
100, RUE DES ENFANTS-TROUVES
MONTREAL
Fait une spécialité du commerce de beurre des cantons de l'Est.
On sollicite une commande.
8 sept.—a

A. G. PARKINS & Cie
Marchands de produits à commission et trafiquants de provisions en général,
7, rue Saint-Pierre, 7
On demande des consignations et des commandes.
Rapports hebdomadaires du marché fournis sur demande.
14 sept.—a 8

Aux Epiciers
Le magasin de Papier à envelopper, Ficelle, Sacs en papier, etc., a été transporté aux Nos
293 et 295, rue Saint Paul
Jas MACKINNON
1 fév.—tm 130

LA MINERVE

Mercredi, 16 Février 1881

Nous envoyons des comptes à un grand nombre d'abonnés. Nous espérons qu'il vont s'empresser de les acquitter. Quant à ceux qui nous doivent des arrérages d'une année ou plus, ils peuvent s'attendre à une interruption dans l'envoi du journal s'ils ne nous font pas parvenir sous peu le montant de notre réclamation.

LE CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN

La presse de Québec, surtout la presse française, s'est beaucoup occupée de la question du crédit foncier franco-canadien, depuis quelques jours ; et en général, elle l'a fait avec une bonne foi dont les amis de cette institution doivent avoir à se louer.

Il y a eu, seulement des exceptions, qui nécessitent quelques explications.

La première objection contre le Crédit Foncier, se trouve dans la constitution : on prétend que la loi est *ultra vires*, et que la législation de Québec, en adoptant l'acte 42-43 Victoria, chapitre 60, a outre-passé les limites de sa juridiction.

Les pouvoirs respectifs des législatures fédérales et locales sont déterminés par les sections 91 et 92 de l'acte de la Confédération, 30-31 Victoria, Chapitre 3.

Dans la première de ces sections, qui se rapporte à l'autorité législative exclusive du Parlement du Canada, se trouvent les sujets suivants :

14. Le cours monétaire et le monnayage.

15. Les banques, l'incorporation des banques et l'émission de papier-monnaie.

16. Les caisses d'épargne.

18. Les lettres de change et les billets promissoires.

19. L'intérêt de l'argent.

Les autres paragraphes ne se rapportent en rien à la question qui nous occupe.

La section 92 énumère les catégories de sujets qui sont du ressort exclusif des législatures provinciales.

Nous y trouvons les suivants :

11. L'incorporation de compagnies pour des objets provinciaux.

13. La propriété et les droits civils dans la province.

Voici les articles qui décident de toute la question.

Le Crédit Foncier est-il une banque ? Nous disons: non.

Le trait particulier d'une banque, ce qui en forme les attributions principales, c'est la réception des dépôts, l'escompte du papier de commerce et l'émission du papier-monnaie.

Le paragraphe 15 de la section 91 n'est que la conséquence du paragraphe 14, qui a trait au cours monétaire et au monnayage.

Cette dernière disposition n'aurait pas de sens, ou serait nécessairement entravée dans son action et son effet, si des corporations ou des parties privées avaient droit de mettre en circulation du papier de la nature du billet de banque, et ayant cours à titre de monnaie.

Ces deux articles s'interprètent l'un l'autre.

L'émission des lettres de gage en cette matière, doit être assimilée aux valeurs, obligations ou débentures émises par les corporations municipales et autres ; ce n'est pas du papier-monnaie.

C'est si peu une banque que si le Crédit Foncier voulait seulement s'appeler de ce nom, et le mettre sur son enseigne, il serait coupable de délit aux termes de l'Acte de Banques adopté à la dernière session 43 Victoria chapitre 22, section 10.

On soulève aussi une question pour l'intérêt qui forme un autre article des attributions fédérales.

Sans doute, le parlement fédéral a droit de légiférer sur l'intérêt de l'argent ; mais il faut savoir en quoi consiste ce droit, et quelle application pratique il doit avoir dans la législation.

D'après les statuts refondus du Canada, chapitre 58, le taux de l'intérêt légal est fixé à six pour cent, mais ce taux de l'intérêt conventionnel peut être fixé entre les parties. Il est fait exception à cette règle dans le cas de certaines corporations qui ne peuvent recevoir plus que le taux légal, ou dont l'intérêt est limité à un certain chiffre par des statuts spéciaux, et pour les banques dont le taux est limité à sept pour cent.

Cette loi est amendée par l'acte 36 Victoria, chapitre 70, qui reconnait à certaines corporations constituées pour des fins religieuses, charitables et d'éducation, le droit de stipuler, exiger et accorder un intérêt ou un escompte de huit pour cent.

Par conséquent, la règle générale est donc de six pour cent, pour l'intérêt légal, c'est-à-dire à défaut de convention ; et à défaut de dispositions spéciales du chapitre 58 des Statuts refondus, cette disposition de l'intérêt conventionnel pourrait s'appliquer également aux corporations.

L'acte du Crédit Foncier, section 67, déclare que le taux de l'intérêt est fixé pour le conseil d'administration, mais qu'il ne peut dépasser le taux autorisé par les lois en force dans la province de Québec. Cette dernière partie aurait pu être retranchée, sans nuire en rien à la loi ; c'est une superfluité de langage, mais qui ne peut vicier un acte.

La section suivante déclare que l'annuité, pour les emprunts à long terme, comprendra :

1o. L'intérêt ;

2o. L'amortissement déterminé par le taux de l'intérêt et la durée du prêt ;

3o. Une allocation annuelle pour frais d'administration, qui ne peut excéder un pour cent par an.

On pourra dire que cette somme doit compter comme intérêt, et c'est peut-être possible, mais c'est toujours un intérêt conventionnel, et qui ne touche en rien à l'acte des Statuts Refondus.

Celui qui emprunte accepte lui-même la convention ; toutes les sociétés de construction sont dans le même cas ; les pénalités sont en sus de l'intérêt exigé sur les emprunts ; ce système est accepté simplement parce qu'il y a une convention spéciale à cet effet.

Je sais qu'on citera, à l'appui de cette prétention le jugement rendu dans la cause de *Ross et all*, vs. *The City of Montreal*.

La législature locale avait décrété, dans l'acte 41 Victoria, chapitre 27, que le Conseil-de-ville de Montréal pourrait exiger une augmentation, un accroissement ou une pénalité de dix pour cent par an, sur le montant de toutes cotisations et taxes qui n'auraient pas été liquidées dans le délai prescrit ou déterminé dans l'acte.

Le juge Johnson décida avec raison que la législature s'était arrogé le droit de fixer un nouveau taux d'intérêt, ce qui était contre la constitution.

En effet, il ne pouvait être ici question d'intérêt conventionnel.

On nous objecte encore le jugement de la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick, au sujet de l'Acte de Tempérance ; cette décision déclare simplement qu'il s'agit ici d'une question de commerce, et que l'acte est constitutionnel ; en même temps une demi-douzaine d'autres décisions reconnaissent aux gouvernements provinciaux et même aux municipalités le droit de faire des lois et des règlements nécessaires au maintien du bon ordre et au bon gouvernement de la localité.

Mais ce jugement n'a aucune application au cas actuel.

Il s'agit ici de droits civils et de propriété, tout simplement, et les opérations projetées n'ont pas le plus léger caractère commercial.

D'ailleurs, nous avons dans notre province même des précédents de pareille législation, et qui n'ont jamais été l'objet d'aucun désaveu.

L'acte 35 Victoria, Chapitre 36, incorporant la Compagnie de Crédit de Montréal confère des pouvoirs analogues à ceux que l'on prétend, dans le cas actuel, être irréguliers.

L'acte 39 Victoria, Chapitre 64, sur le Crédit Foncier du Bas-Canada, est encore plus explicite : le préambule déclare que l'acte a pour but de reconnaître et légaliser les pouvoirs de la compagnie, en autant que la législature de Québec peut conférer des pouvoirs à la dite corporation."

Cette précaution indique que les objections que l'on soulève aujourd'hui avaient été prévues ; et cependant la section 26 déclare que l'annuité comprendra :

1o. L'intérêt qui pourra être jusqu'à huit pour cent ;

2o. Les frais d'administration qui pourront s'élever à un pour cent ;

3o. L'amortissement.

On voit clairement ici qu'il s'agit de l'intérêt conventionnel, et qu'un chiffre même supérieur à l'intérêt légal n'était pas irrégulier.

Dans ces circonstances, lorsqu'à tous les points de vue, en donnant à nos statuts l'interprétation la plus stricte et la plus sévère, l'acte du Crédit Foncier Franco-canadien est parfaitement régulier, pourquoi se trouve-t-il des personnages, dans notre propre province, pour attirer sur cette législation la foudre du véto ?

Quelle nécessité y a-t-il donc de ravaler constamment nos institutions provinciales, d'amoindrir nos droits, de méconnaître nos privilèges ?

Qui donc nous défendra, si nous ne nous défendons pas nous-mêmes? Bien plus, si nous sommes les premiers à discréditer ce qui forme la pierre angulaire de notre édifice national ?

Est-ce donc bien notre devoir de miner sans cesse l'existence de nos institutions, dont l'édification a coûté de si laborieux travaux, et des luttes aussi ardentes et aussi prolongées ? N'y en a-t-il pas assez d'autres qui travaillent à l'union législative ?

Par cette conduite, la presse libérale a donné la plus triste, la plus pénible, la plus condamnable exhibition de ses sentiments ; pour elle le patriotisme est lettre morte, quand il s'agit de satisfaire ses instincts de haine personnelle.

Et pourquoi tout cet étalage de fourberie ? Parce qu'il se trouve dans l'organisation, quelques conservateurs. C'est le seul motif ; périsse la patrie, plutôt, si elle doit recevoir son salut des conservateurs.

Et qu'on remarque bien que l'accusation même est fausse : il n'a pas été question de politique, dans la nomination des directeurs, administrateurs ou officiers.

A Montréal, M. Workman, M Barbeau et M. Drolet sont libéraux ; à Québec, le même parti est représenté par l'honorable M. Thibaudeau et M. Carrier.

Est ce que la part n'est pas suffisante ? Il faut être d'une mauvaise foi sans limite pour prétendre que la plus légère injustice, ou même la plus faible inconvenance a été commise en cette matière.

Il y a encore une autre classe d'adversaires du crédit foncier franco-canadien : ce sont les représentants aveugles des intérêts québecquois, et ceux-ci se rencontrent **même parmi les conservateurs.**

Voici un échantillon de leur style, de leurs raisons, de leurs renseignements :

"Que le *Crédit Foncier Franco-Canadien* soit une institution de Québec, c'est là l'illusion qu'il n'est plus possible d'entretenir.

"La charte prescrit, il est vrai, que Québec sera le siége principal des opérations de la société, mais voyons comment les choses se passent dans la pratique.

"1o. Le Directeur administrateur pour toute la Province n'est-il pas M. Wurtele, un homme de Montréal ?

"2o. M. Barbeau, l'administrateur à Montréal, ne reçoit-il pas un salaire de $4,000 par année, lorsque M. Carrier, l'homme de Québec et le principal organisateur de cette société, ne reçoit que $2,000 ?

"3o. N'est-il pas connu aujourd'hui que les directeurs de Montréal se sont réunis à *Montréal*, et ont organisé leur bureau, nommé avocat, notaire et employés, *à l'insu des directeurs de Québec* ?

"4o. N'est-il pas connu que les directeurs de Montréal ont, immédiatement après, convoqué une assemblée des directeurs de Québec, et sont venus participer à l'organisation du bureau de Québec ?

"5o. N'est-il pas vrai que c'est M. Wurtele, un homme de Montréal, qui a fait les principales nominations à Québec, en sa qualité de délégué des capitalistes français ?

"6o. N'est-il pas vrai que les directeurs de Montréal ont été jusqu'à empêcher les directeurs de Québec de choisir leur avocat ?

"7o. N'est-il pas vrai que les directeurs de Montréal ont donné avis dans les journaux, que le bureau de Montréal était ouvert au public, que la société était prête à commencer ses transactions, que rien n'a encore été fait à Québec, et que les emprunteurs doivent aujourd'hui se rendre à Montréal ?

A ceci, nous répondrons catégoriquement :

1o M. Wurtele a été nommé administrateur-délégué du bureau de Paris, parce que le bureau de Paris a eu confiance en lui ; le bureau canadien n'a été pour rien dans cette nomination.

2o M. Barbeau est payé $4,000 parce qu'on a estimé ses services à ce montant, et parce qu'il n'aurait pas accepté la position qu'on lui offrait pour un moindre traitement ; M. Beaudet, et non M. Carrier, reçoit $2,000 comme directeur, parce qu'on est obligé de lui adjoindre M. Carrier, dont le traitement sera fixé plus tard. D'ailleurs les journaux de Québec ont annoncé eux-mêmes que M. Carrier allait garder sa place de régistrateur, cela ne vaut-il pas $2,000 ? Et puis, nous n'avons pas d'objection à dire que le bureau de Montréal fera dix fois plus d'affaires que celui de Québec.

3o Le bureau de Montréal s'est réuni à Montréal pour fixer le jour de la première assemblée régulière à Québec ; ni l'avocat, ni le notaire n'ont été nommés ; on s'est entendu pour proposer à l'assemblée générale les noms d'un comptable et d'un commis, lesquels ont été nommés à Québec, absolument comme les employés du bureau de Québec.

4o Sans doute, que c'est vrai, comme les directeurs de Québec ont participé à l'organisation du bureau de Montréal.

5o Nous ne le croyons pas.

6o L'avocat de Québec n'est pas encore choisi, pas plus que celui de Montréal. Quel était donc l'avocat du bureau de Québec ?

7o Sans doute, parce qu'il ne leur a pas fallu quinze jours pour se meubler des bureaux princiers comme à Québec ; quelques tables et quelques chaises bien modestes leur ont suffi pour être en état de recevoir les quarante ou cinquante visiteurs de chaque jour.

Une trentaine d'applications sont reçues chaque jour, et sont immédialement examinées, ce qui oblige les directeurs et leurs employés à rester à leur bureau jusqu'à minuit, afin de ne pas faire languir les applicants, tout en réglant les mille détails dépendant d'une organisation de cette importance. Une vingtaine de prets ont déjà été faits, et le nombre en augmente tous les jours. Si les emprunteurs ont été obligés de se rendre à Montréal, c'est uniquement la faute du bureau de Québec.

Et voilà les griefs qu'on met en avant pour essayer de détruire une institution dont tout le monde a salué l'établissement avec tant de satisfaction. Et pour cela on serait content de se persuader qu'une loi de Québec ne vaudrait pas le papier sur lequel elle est écrite.

C'est réellement humiliant de voir des personnes ayant ou croyant avoir une certaine position, substituer un pareil étalage de mesquine jalousie aux questions de législation ou d'affaires.

ECHOS DU JOUR

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque Taché, de Manitoba, était à Saint-Hyacinthe dimanche dernier.

—

L'hon. M. Mackenzie, qui semblait parfaitement revenu à la santé, a fait une rechute, et a dû, en conséquence, reprendre le lit. Son état, heureusement, n'inspire pas de craintes.

—

Le chiffre des souscriptions en faveur de l'exposition internationale de 1883, à New York, s'élève à $322,500. On s'attend de recevoir un million de dollars des compagnies de chemins de fer Pennsylvanie, New-York et Erié, et New-York et New-Haven.

—

On annonce de Québec les changements ecclésiastiques suivants : M. l'abbé Langlois est nommé vicaire de Saint Joseph-de-Lévis, et M. Proulx, procureur du collège Sainte-Anne, vicaire à Beauport en remplacement de M. Lamontagne transféré au vicariat de Portneuf ; M. Joseph Rouleau, ordonné prêtre dimanche à la Basilique, est nommé vicaire à l'église Saint-Roch de Québec.

—

Crédits demandés pour l'exercice financier expirant le 30 Juin 1882

SOMMAIRE des dépenses pour l'exercice financier expirant le 30 juin 1881, ainsi qu'un tableau indiquant l'excédant ou la diminution pendant chaque service :

SERVICE.	Total 80.81	A être voté. 81.82	Autorisé par le statut. 81.82	Total 81.82	Excédant.	Réduction.
	$	$	$	$	$	$
Dette publique (y compris le fonds d'amortissement	8,882,347	....	9,201,953	9,201,953	319,606	....
Frais d'administration	204,639	215,077	....	215,077	10,438	....
Gouvernement civil	921,201	703,101	227,266	930,36[illegible]	[illegible],166	....
Administration de la justice	607,80[illegible]	37,860	561,570	599,430	....	8,375
Police	13,638	13,500		13,500		138
Pénitenciers	313,711	292,985		29[illegible],985		20,7[illegible]5
Législation	640,331	291,345	344,910	636,255	....	4,076
Arts, agriculture et statistiques (y compris le recensement)	222,200	222,200	....	222,200	....	
Immigration et quarantaine	201,016	191,366	....	191,366	....	9,650
Pensions (y compris le fonds de retraite)	255,619	44,509	212,773	257,282	1,663	....
Milice	686,306	741,500	6,600	748,100	61,000	....
Chemins de fer et canaux (imputable sur le revenu)	48,[illegible]00	70,500	....	70,500	21,000	....
Travaux publics et édifices publics (imputable sur le revenu)	1,243,502	1,371,275	....	1,371,275	127,772	....
Service par voie de mer et à l'intérieur	473,5[illegible]	403,190	126,533	529,723	56,140	....
Phares et service cotier	4[illegible]7,271	488,358		480,256	....	69,152
Pêcheries	84,40[illegible]	92,800		92,800	8,400	....
Institutions scientifiques	46,400	46,900		46,900	500	....
Hôpitaux de la marine et des marins malades et dans la détresse	64,000	64,000	....	64,000	....	....
Inspection des bateaux à vapeurs	15,000	15,000	.....	15,000	....	....
Inspection des compagnies d'assurance	10,000	6,000	4,000	10,000	....	....
Crédits	3,423,6[illegible]5	....	3,457,525	3,457,525	33,919	....
Commission géologique	50,000	55,000	....	50,000	....	50,000
Sauvages	951,656	623,378	....	633,378	....	298,572
Police à cheval du Nord-Ouest	290,000	290,000	....	290,000	....	....
Divers	100,[illegible]0	148,750	8,800	15[illegible],750	49,730	....
Perception du revenu	721,565	782,119	....	782,119	7,554	....
Accise	239,750	271,856	....	271,856	32,1[illegible]	....
Inspection des bois de construction	66,100	66,000	....	66,000	....	100
Poids et mesures	72,300	81,850	....	83,350	11,050	....
Inspection des denrées	3,2[illegible]	8,000	....	2,000		
Falsification des substances alimentaires	10,000	10,000	....	10,000		
Menus revenus	10,000	10,000	....	10,000		
Chemin de fer et canaux	2,196,052	2,272,320	....	2,272,320	76,268	....
Travaux publics	122,945	132,956	....	132,956	10,011	....
Bureaux de poste	1,852,200	1,943,[illegible]00	....	1,943,[illegible]00	91,500	....
Terres fédérales	63,866	70,466	....	70,466	6,600	....
Montant total du fonds consolidé	25,305,788	12,042,961	14,146,931	26,189,989	965,746	81,578
Rachat de la dette	1,311,566	....	2,758,880	2,758,880	1,447,313	....
Chemins de fer et canaux (imputable sur le capital)	11,404,842	14,186,000	....	14,186,000	2,781,358	....
Travaux et édifices publics (imputable sur le capital)	210,40[illegible]	32,850		32,850	....	177,550
Terres fédérales (do)	300,000	300,000		300,000		
Total du capital	13,226,808	14,518,85[illegible]	2,758,880	17,277,730	4,228,671	177,150
Grand total	38,532,397	26,561,814	16,905,811	43,467,626	5,194,418	259,188

Les centins ont été omis mais les chiffres totaux sont exacts.

Le projet de loi concernant la construction du chemin de fer du Pacifique a subi, hier, sa dernière phase. Il a été sanctionné par Son Excellence le gouverneur-général après avoir été adopté par le Sénat à la séance de lundi soir. Il ne reste plus qu'à construire le chemin.

—

Aux élections qui viennent d'avoir lieu dans le comté de Wolfe, les personnes suivantes ont été élues maires : MM. Onésime Dion à Saint Joseph de Ham-Sud ; Hyacinthe Hogue à Garthby. Eusèbe Brodeur à Stratford ; Norbert Lemay à Weedon ; Stanislas Laitres à Saint Fortunat ; J Bte Richard, à Wotton.

—

Si l'on en croit les dépêches reçues de Londres, l'Angleterre aurait échappé une fois de plus à un danger imminent. Certains papiers trouvés à la résidence de Michael Davitt, l'un des agitateurs irlandais, établiraient au-delà de tout doute qu'une insurrection générale devait éclater simultanément et sous bref délai en Angleterre et en Irlande. Comme un ennemi averti en vaut deux, il y a lieu de croire que le gouvernement anglais saura parer aux éventualités, dût-il, pour cela, recourir aux grands moyens d'autrefois. Pour tout dire cependant, d'aucuns mettent en doute cette nouvelle : le gouvernement l'aurait lui-même inventée pour excuser certains moyens de répression qu'il se croit tenu d'adopter dans les circonstances. Ces choses là se sont vues parfois.

—

Jacques Edouard Gatteaux, dont le télégraphe nous annonçait la mort ces jours derniers, était l'un des artistes les plus célèbres que l'on comptait en France, et à coup sûr le plus vieux ; il était âgé de 93 ans.

Né en 1788, il s'appliqua de bonne heure à l'étude du dessin. En 1809, alors qu'il étudiait dans l'atelier du sculpteur Moitte, il remporta le grand prix au premier concours établi pour la gravure en médailles. Revenu de son voyage en Italie, en 1813, il s'adonna plus spécialement à la sculpture, et fit même quelques essais en peinture. En 18[illegible], il entrait à l'académie des beaux arts comme successeur de Galles. En 1861, il était nommé officier de la légion d'honneur dont il était chevalier depuis 1833.

Ses œuvres comprennent un nombre considérable d'estampes, de bas-reliefs, de statues et de médailles disséminés aujourd'hui dans les principaux musées de France.

—

La presse américaine s'effraie de la progression de la criminalité dans certains états de l'Union. La *Tribune* fait observer à ce sujet que dans le cours de l'année dernière il est arrivé à New-York 320,607 passagers d'entre pont. Sur ce nombre 137,561 sont restés dans cet Etat, soit 25,442 de plus qu'il n'en est parti pour les Etats de l'Ouest ; 63,368 se sont répandus dans les autres Etats de l'Est, et 6,497 seulement sant allés dans le Sud.

Sur les 137,561 émigrants qui se sont arrêtés dans l'Etat de New-York, 30,311 seulement ont trouvé immédiatement de l'emploi, y compris les ouvriers de ferme. Que sont devenus les autres ? Là est la question, et en face de cette question, on en vient nécessairement à se demander si une pareille affluence de gens sans destination fixe, la plupart sans profession de défaite en ce pays, est véritablement un avantage, ou au moins si cet avantage n'est pas compensé, et au delà, par des dangers réels. L'idée la plus raisonnable concernant ces 68,250 immigrants sans occupation, c'est qu'ils se sont dispersés, pour la plupart, dans cette ville et dans les villes voisines, sans moyens d'existence, et allant grossir la masse déjà énorme de la population interlope vivant d'expédients et de crime.

Le *Courrier des Etats-Unis* est d'avis que le gouvernement devrait ouvrir au plus tôt des débouchés à cette inondation humaine, car le flot monte, dit-il, avec une rapidité qui pourrait un jour aboutir à une surprise.

AVIS AUX DAMES — Vous pouvez acheter du bon charbon dur à **$7 00** la tonne, livré chez vous. Ce charbon ne fait aucune fumée, est beaucoup plus facile à allumer que le charbon américain et demande moins d'attention pour garder le feu et la chaleur. Demandez le charbon dur "WELSH" chez MM. Hart et Frères, 45 rue Notre-Dame. um

NOUVELLES DE LA CAPITALE

(CORRESPONDANCE SPÉCIALE PAR TELEGRAPHE)

ELECTION DE RICHELIEU

DECISION DE L'ORATEUR

Ottawa, 14.

Après avoir soigneusement examiné la pétition d'Edmond Ritter et autres, de Sorel, se plaignant du jugement rendu sur une contestation d'élection pour le comté de Richelieu, et demandant par leur pétition qu'il leur fut permis de soumettre la preuve des faits allégués devant la Chambre, j'en suis venu à la conclusion qu'elle ne peut être convenablement reçue pour les raisons ci-après énumérées :

La requête déclare que le 4 novembre 1878, une pétition a été produite conformément au Statut, dans la Cour Supérieure, à Sorel, par deux électeurs, dûment qualifiés, contestant l'élection du député élu pour Richelieu, pour raison de manœuvres frauduleuses pratiquées par lui-même et par ses agents. Plus tard, dans le même mois, une contre-pétition fut produite par le député élu en opposition à M. Barthe, son adversaire à la dite élection. Au jour fixé pour l'audition de la cause, Son Honneur la juge Gill débouta les deux pétitions, alléguant absence de preuve.

Son jugement déclarant le député siégeant dûment élu, fut adressé à cette chambre, conformément à la loi, et enrégistré dans les journaux de la Chambre. Les pétitionnaires actuels prétendent maintenant que la cause n'a pas été décidée de bonne foi, mais qu'elle a été instruite collusoirement, dans le but d'empêcher une enquête complète sur les manœuvres frauduleuses imputés au député siégeant.

Ils déclarent que s'ils eussent été substitués aux premiers pétitionnaires et qu'il leur eut été permis de se présenter devant la Cour, ils auraient été en mesure de prouver que le député élu ne l'avait été que par suite de manœuvres frauduleuses pratiquées par ses agents et par lui-même.

Ils déclarent que ce député n'a aucun droit au siége qu'il a occupé jusqu'à présent, et demandent à la Chambre qu'il leur soit permis de se présenter devant elle et de prouver la vérité de leurs diverses allégations. En d'autres termes, ils désirent que cette Chambre soit saisie de la cause et passe en revue, non-seulement les faits antérieurs au jugement de la Cour, mais aussi toute preuve qu'ils désireront présenter relativement aux allégations prétendues sérieuses contenues dans leur pétition.

La question que la Chambre a à considérer présentement est celle de savoir si cette pétition n'est pas effectivement une pétition contestant l'élection d'un député, ce qui, comme la chose a été admise des deux côtés de la Chambre, ne peut convenablement être reçue par la Chambre, parce qu'elle s'est dessaisie du droit de décider de ces questions en les déférant à un tribunal indépendant. En déléguant ses pouvoirs aux cours de justice, la Chambre s'est néanmoins réservé le droit de prendre note de toutes incapacités légales dont ses membres pourraient être frappés et d'émettre des brefs pour remplacer les députés jugés inhabiles à siéger.

La pétition maintenant sous considération est, tant dans ses termes que dans son objet, une pétition contestant l'élection d'un député, et ne tombe pas sous la juridiction de cette Chambre.

Par l'acte 37 Victoria, chapitre 10, la Chambre des Communes s'est départie du droit qu'elle possédait de décider de toutes questions découlant de l'élection de députés avant droit de siéger dans cette chambre, y compris celui du retrait et de l'annulation de toute pétition d'élection reposant sur le fait de prétendues conventions illégales intervenues entre les parties intéressées. Ce pouvoir appartient maintenant aux cours de justice, auxquelles sont déférées toutes les causes d'élections, conformément aux statuts faits et pourvus en pareils cas.

La clause 63 de l'acte des élections fédérales contestées de 1874 stipule expressément que toutes les élections qui auront lieu après la passation du dit acte seront sujettes à ses dispositions, et que leur validité ne sera contestée qu'en conformité de ces résolutions, ce qui démontre clairement que la décision du corps judiciaire auquel a été délégué ce pouvoir est finale pour toutes fins que de droit.

Maintenant, la pétition en question déclare en termes formels que le député siégeant "n'a aucun droit au siége qu'il occupe," et si la demande des pétitionnaires était accordée, le résultat logique serait la reprise virtuelle par la Chambre de la juridiction que, dans sa sagesse, elle a déléguée aux tribunaux.

La pétition demande que la Chambre siége comme tribunal d'appel à propos d'un jugement rendu par une cour de justice, bien que ce jugement doive être final d'après la loi.

Si la pétition était agréée, tout député pourrait alors proposer qu'elle soit déférée à un comité, et, si une telle proposition était adoptée, les diverses allégations contenues dans la pétition constitueraient l'ordre de renvoi, qui ferait loi pour le comité.

Un tel précédent serait ouvrir une porte à la réception, indistinctement, de toutes pétitions s'attaquant d'une manière générale à l'élection de députés, bien que n'étant pas soumises à aucune des formalités requises, même à l'époque où la Chambre avait pleine juridiction sur les élections contestées. Accorder les conclusions de la pétition serait violer le grand principe qui est la base de toute la législation adoptée par le Parlement anglais depuis 1868, et par le Parlement canadien depuis 1873, principe qui veut que les cours de justice seules soient saisies des contestations d'élections.

Lorsqu'il s'est trouvé que la loi était impuissante à fournir le remède nécessaire, dans certains cas, le Parlement a toujours été prêt à prendre l'initiative comme le prouvent les divers statuts modifiant l'acte de 1874, et il a adopté la législation nécessaire à cet effet. La règle qui guide le Parlement dans ces cas est facile à comprendre si l'on consulte le statut passé en 1876. Lorsqu'une pétition se plaignant de l'existence de manœuvres frauduleuses doit être présentée sous l'autorité de l'acte des élections contestées, vingt-cinq électeurs ou plus, d'un district, peuvent le faire en affirmant que telles manœuvres frauduleuses ont été pratiquées, ou qu'ils ont raison de croire que de telles manœuvres ont été pratiquées en grand dans une élection. Mais la pétition doit être accompagnée d'une déclaration solennelle, aux termes du statut à cet effet, signée par les dits électeurs, établissant que leurs allégations sont vraies en autant que ce fait est à leur connaissance. Ils doivent aussi déposer entre les mains du comptable de la Chambre des Communes une somme de mille piastres.

Cette pétition doit être présentée dans les soixante jours de la publication, dans la *Gazette du Canada*, du rapport de l'élection, si la Chambre est en session ; si le Parlement est en vacances, dans les quatre premiers jours de la session alors prochaine du Parlement. Même dans ce cas, la Chambre ne connait pas elle-même des allégations contenues dans la pétition. Elle peut seulement présenter une adresse au gouverneur-général, le priant de faire faire une enquête de ces faits. Dans ce cas, une commission d'enquête est instituée et elle exerce les pouvoirs déterminés par le statut. On voit par là que cette pétition est irrégulière, premièrement, parce qu'elle demande à la Chambre de siéger comme tribunal d'appel à propos d'un jugement rendu conformément aux dispositions de l'acte des élections fédérales contestées de 1874, et ensuite parce qu'elle n'est pas conforme aux dispositions de l'acte 39 Victoria, chapitre 10, intitulé : "Acte pour pourvoir plus efficacement aux enquêtes sur l'existence de manœuvres frauduleuses aux élections des Membres de la Chambre des Communes," ni de l'acte 42 Victoria, chapitre 6, intitulé : "Acte pour amender l'acte pour pourvoir plus efficacement aux enquêtes sur l'existence de manœuvres frauduleuses aux élections des Membres de la Chambre des Communes."

Considérant donc le fait que la pétition est en conflit avec la lettre et l'esprit de la loi qui gouverne la Chambre dans ces cas, et que de fait, elle met en doute le droit qu'a un honorable député de garder son siége, je dois décider que l'objection soulevée par l'honorable député de Bagot est bien fondée et que la pétition ne peut être reçue.

—

Les crédits supplémentaires suivants ont été présentés aujourd'hui à la Chambre :—

Crédits supplémentaires pour l'exercice financier expirant le 30 juin 1881 :—

Service.	$
Gouvernement civil	4,242
Pénitenciers	3,070
Législation	10,050
Pensions	33
Milice	19,345
Chemins de fer et canaux, imputables sur le capital (chemins de fer)	171,349
Travaux et édifices publics, imputables sur le capital (édifices)	4,402
Travaux et édifices publics, imputables sur le revenu	44,011
Service par voie de mer et à l'intérieur	16,077
Commission géologique	10,000
Police à cheval du Nord-Ouest	190
Sauvages, Manitoba et Nord-Ouest	212,381
Divers	31,306
Perception du revenu, accise	25,000
Inspection du gaz	400
Chemins de fer et canaux	25,000
Bureaux de poste	43,500
Terres fédérales	13,000
Terres fédérales, imputables sur le capital, frais d'arpentages	100,000
Dépenses contingentes	132,225
Total	$865,586

Association Saint-Jean-Baptiste

Lundi soir, 14 février, a eu lieu l'assemblée annuelle de la Saint Jean-Baptiste, pour l'élection des officiers généraux.

M. S. Pagnuelo, qui occupe le fauteuil présidentiel, lit une lettre de l'hon. juge Loranger, priant l'Association de vouloir bien lui pardonner son absence, vu que des affaires importantes l'appellent à Ottawa.

Les différentes sections, à part celles de Saint-Paul et de Notre Dame de Grâces, ayant fait connaître le résultat de leurs élections, M. Jérémie Perreault, trésorier général, soumet son rapport financier pour l'année 1880. Ce rapport, revisé par MM. Gauthier et Beauvais, est accepté.

L'assemblée procède ensuite à l'élection des officiers généraux.

Il est proposé par M. J. B. Rolland, secondé par M. J. C. Beauvais :

Que M. Nap. Bourassa soit nommé président de l'Association Saint-Jean-Baptiste pour l'année courante.

Adopté.

Proposé par M. R. Préfontaine, secondé par M. J. B. Resther :

Que M. J. W. Mount, M. D., soit nommé 1er vice-président.

Adopté.

Proposé par M. J. C. Beauvais, secondé par M. D. Contant :

Que M. J. O. Villeneuve soit nommé 2nd vice-président.

Adopté.

Proposé par M. U. E. Archambault, secondé par M. Ths. Gauthier :

Que M. Jérémie Perreault soit réélu secrétaire-trésorier.

Adopté.

Proposé par M. Jos. Favreau, secondé par M. Denis Pilet :

Que M. Joachim Maurice soit nommé assistant-secrétaire-trésorier.

Adopté.

Proposé par M. Ths Gauthier, secondé par M. J. C. Beauvais :

Que M. A. D. Lacroix soit réélu secrétaire-archiviste.

Adopté.

Proposé par M. Lud. Cousineau, secondé par M. Jos. B. Villeneuve :

Que M. J. L. Archambault soit nommé secrétaire correspondant.

Adopté.

Proposé par N. J. C. Beauvais, secondé par M. Ed. Girard :

Que M. le juge Dugas soit nommé commissaire-ordonnateur.

Adopté.

Proposé par M. U. E. Archambault, secondé par M. J. L. Barré :

Que des remerciements soient efforts aux RR. PP. Jésuites pour l'obligeance qu'ils ont eue de mettre gratuitement leur salle à la disposition de l'Association Saint-Jean-Baptiste pour la célébration de la fête annuelle et la réception des délégués français, MM de Foucault et Claudio Jannet.

Adopté.

Proposé par M. Jos. Perreault, secondé par M. L. H. Leblanc :

Que des remerciements soient votés aux journaux français la *Minerve*, le le *Courrier de Montréal*, la *Patrie* et le *Monde*, pour avoir bien voulu insérer gratuitement depuis deux ans les annonces de cette association.

Adopté.

Proposé par M. J. N. Duhamel, secondé par M. D. Contant :

Que des remerciements soient votés aux officiers sortant de charge.

Adopté.

Et la séance est levée.

A. D. LACROIX.
Secrétaire.

Elections Municipales

NOMINATIONS

A 10 heures, hier matin, a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville la nomination des candidats à la mairie. Après que l'échevin Laurent eut expliqué le but de l'assemblée, l'échevin Grenier prit la parole et se prononça pour la candidature de H. A. Nelson, comme maire.

L'échevin Nelson a été proposé par les messieurs dont les noms suivent :

S Rivard, A W Ogilvie, Gilbert Scott, Jos Leduc, Jacques Grenier, Jos Thibaudeau, Nap Larivée, Léon Larin, L Tourville, Jos Hudon, A S Hamelin, Chas P Hébert, W B Desmarteau, M Brossard, A L Chaput, Jos Paquette, Sinaï Provost, H Giroux, Chs Lacaille, S Delorme, J B Rolland, I Christin, Z Chapleau, O M. Lavoie, J B R Dufresne, D A Beaulieu, Ls Perreault, M C Charlebois, Charles Bourbeau, Pierre Demers, Michel Tessier, C Larin, J B Homier.

MM J B Rolland et O'gilvie adressèrent la parole, puis l'honorable Jean Louis Beaudry fut mis en nomination par MM Joseph Simard, George R Grant, Hormisdas Jeannotte, Michael Cuddy, Abraham Courtemanche, Oscar Barcelo, R Ganick, Jos Loranger, Benjamin Lefebvre, F X Moisan, Thomas Gauthier, François Lacoursière, John L Kennedy, Patrick Lynch, N C Trudeau, Frs Content, Dr A Mathieu, James Cuddy, Antoine Amiot, Maxime Tremblay, Joseph Lauzon, Dr Jos Gagnon, Jean Bte Huppé, O Trudel, Dr E J Bourque, Joseph Jobin et Patrick Lynch.

L'échevin Nelson fit ensuite un discours de quelques minutes. Il énonça son programme en disant qu'il veillerait tout particulièrement à l'administration des finances civiques.

L'honorable J L Beaudry parla ensuite. Il dit que les Canadiens-Français en portant cette année un des leurs à la mairie ne faisaient pas preuve d'injustice envers leurs compatriotes d'origine anglaise. Il y a deux ans M. Rivard a été élu maire par le vote anglais. Il a été choisi comme le candidat des Anglais. Donc ces derniers ont eu leur tour pour la mairie. L'échevin Nelson ne pourrait pas faire un bon maire à cause de l'hostilité qu'il a toujours montrée aux mesures favorisant la partie Est. Il avait voté dans le conseil et dans la chambre d'assemblée contre le tracé du chemin de fer du Nord qui était approuvé par les Canadiens-français.

Le maire Rivard parla en faveur de la candidature de l'échevin Nelson.

Les échevins Allard et Jeannotte se prononcèrent en faveur de l'honorable J. L. Beaudry.

Les nominations dans les différents quartiers ont eu lieu comme suit :

Quartier Saint Louis

L'échevin Lavigne a été mis en nomination par MM F X Saint-Charles, L O Hétu, J D Adams, L de Bellefeuille, L J O Beauchemin, Jeremiah Fogarty, J O Barsalou, Chs Lacaille, Wm Elliott, J M Valois, Victor Bourgeau, J A Dawson, C Filiatrault, W Dodd, T Lafricain, A Sarre, E Bellemare, Léon Perreault, Wm Cunningham, R Kane, L N Denis, W McGown, W Lamontagne, S Grégoire, F X Latreille, F X Montmarquet, Plessis dit Bélair, Oct Dussault et Geo Yon.

M Auguste Laberge a été proposé par MM Thos Tiffin, Alexis Dubord, Thos Caverhill, J B Saint-Louis, Thomas Wilson, Thos Brazeau, John Kelly, O H Massicotte, P M Groome, Israel Daoust, Azarie Lavigne, George Renaud, John Henderson, Hormisdas Vézina, Rémi Gohier, Henri Frigon, Octave Bourgoin, E. Mercil, D Meunier, J O Villeneuve, John Hamilton, O Généreux, Maurice Daoust, Moïse Martin, James Meek, Ant Beaudoin John Hall, Jos L Clément, Ls Frigon, Emmanuel Saint-Louis, Jos Hétu, N E T Henderson, Ed Turgeon, J A Watkins, Moïse Durand, James Skelly, G S Bourgeault, F X Homier, Hyacinthe Bourgouin, Etienne H Monjeau, H Garth, Louis Lepage et John O'Leary.

Quartier-Est

Dans le quartier Est M. Armand Prévost a été mis en nomination par MM P P Martin, John Elliott, Dr G Laviolette, Théod. Lefebvre, Euclide Mathieu, Jos Trudel, C Melançon, Z Chapleau, G Fabre, Edmond Lefebvre, S Délorme, M Perreault, Jos Limoges, P Dansereau et C O Beauchemin.

M. Armand Prévost a été élu par acclamation.

Quartier Saint-Laurent

M. Joseph Barsalou a été proposé par l'honorable juge Berthelot secondé par l'honorable J L Beaudry, J E Mullen, Henry R Gray, G M Gravel, Hyacinthe Charlebois, F X Paré, W Cunningham, E A Gravel, E H Gravel, J B Galipeau, Godfroi Chapleau, J F Guimond, Bernard Tansey, P S Murphy, B Emerson, Ed Elliott, F Callahan, Thomas Tiffin et Alexis Dubord.

M. l'échevin Charles Hagar a été proposé par Warden King secondé par E Chanteloup et autres.

Quartier Saint-Jacques

L'échevin Grenier a été réélu par acclamation.

Quartier Sainte-Anne

L'échevin James McShane a été proposé par MM. Gilbert Scott et James McCready.

M. Bernard Connaughton a été proposé par M D Tansey, secondé par l'échevin P. Donovan.

M. William Wilson a été proposé par M. Bernard Tansey, secondé par M. Michael Stewart.

M. Peter Sarsfield Murphy a été proposé par MM C S Rodier et Geo. Lépine.

Quartier Saint-Antoine

Dans ce quartier M. David Brown a été élu sans opposition, remplaçant l'échevin Greene qui s'est retiré.

Quartier Sainte-Marie

L'échevin H. Jeannotte a été réélu par acclamation.

Quartier Centre

L'échevin Holland a été mis en nomination et il fera lutte contre M. Wm Farrell.

Dans tous ces quartiers le plus grand ordre n'a cessé de régner pendant la mise en nomination.

La votation aura lieu le 1er mars.

☞ N'oubliez pas la vente des propriétés d'Hochelaga, qui a lieu ce matin, à 10.30 hs chez MM. Bourbonnière & Cie, encanteurs, 33 rue Saint-Jacques.

PERDU.—Une personne a perdu un porte-monnaie contenant des billets de la Banque de Saint Jean et autres, lundi matin, le 14 février, depuis le No 176, rue Sainte Elizabeth, à la station d'Hochelaga. Celui qui l'aura trouvé voudra bien le remettre à Timothé Nadeau, No 176, rue Sainte Elizabeth, ou au bureau de la *Minerve*. Une récompense généreuse lui sera accordée. 1341

PERDU des bureaux de la *Minerve* un jeune chien *scotch-terrier*. Il est disparu dans la soirée de lundi.

ON DEMANDE une servante parlant quelque peu l'anglais. S'adresser au No 953, rue Dorchester. 1334

ON DEMANDE immédiatement, à [illegible] Richelieu, un assistant-teneur [illegible] sachant parler les deux langues [illegible] bonnes recommandations. 1330

ON DEMANDE UNE BONNE D'ENFANTS dans une famille anglaise résidant à la Côte Saint-Antoine. Elle devra parler les deux langues et être bien recommandée. S'adresser au No 68, rue Dorchester, entre 10 et 11 heures a.m. 1321

ASSOCIE DEMANDE avec un capital de $4 à $5,000, dans un commerce qui permet d'anticiper de bons profits. Référer par lettre adressée "Commerce," village Richelieu, P. Q. 182m

ON DEMANDE A ACHETER un moulin à carde de seconde main, soit de manufacture soit de campagne. S'adresser à ELIE SARAULT, Saint-François de-Sales, comté Laval. 128

SALLE NORDHEIMER

JEUDI, 24 FEVRIER

GRAND CONCERT

(DIRECTION DE M. ERNEST LAVIGNE)

AU BENEFICE DE L'HOPITAL NOTRE-DAME

SOUS LE PATRONAGE DE

Son Ex le Lieutenant-Gouverneur

PROGRAMME

1. Ouverture—Freychutz .... Weber
   Corps de Musique du 65e Bataillon, (Bande de la Cité)
2. Romance—"J'attends" ....
   M. F. Lefebvre.
3. Solo de Cornet, "Alexis," air varié (Hartmann)
   M. Ernest Lavigne
4. Romance, "Mia Piccirella" ..... Gomez
   Madame Waters
5. Solo de violon "Fantaisie sur Faust, (Frume)
   M. Jehin Prume
6. Romance "Si vous étiez" ..... E. Lavigne
   M. T. Trudel

ADRESSE PAR M. LE DR LAMARCHE

7. Solo de Cythare—"Elégie" ..... Wagner
   M. Max Richorn
8. Trio "Charmant ruisseau" ... Mendelsohn
   MM. Trudel, F. Lefebvre et J. E. Farin
9. Et la lampe ne brûlait plus ... E. Lavigne
   M. le Dr Bidaux
10. Solo de Piccolo—Les Mésanges (Bousquet)
   Signor Maddelena
11. Romance—Chantez, riez, dormez (Avec accomp. de flûte obligato) (Gounod)
   Madame Waters.
12. Solo de violon—Othello .... Ernst
   M. Jehin Prume
13. Quatuor—Les Vignerons .... Mendelsohn
   MM. Finn, Trudel, Lefebvre et Farin
14. Marche Militaire—La sortie .... Brepsant
   Corps de Musique du 65e Bataillon

BILLETS .... 50 cts

On peut se procurer des billets et les siéges peuvent être réservés, sans charge extra, chez M. E. Lavigne, 257, rue Notre-Dame, où le plan de la salle est déposé. 127

TELEGRAPHIE

PARLEMENT FÉDÉRAL

CHAMBRE DES COMMUNES

Ottawa, 15.

La séance s'ouvre à 3 heures.

L'ORATEUR donne lecture d'un message de Son Excellence le Gouverneur-Général annonçant qu'il se transportera en la salle du Sénat à 3.30 p.m., pour donner sa sanction au projet de loi concernant la construction du chemin de fer du Pacifique.

Il déclare de plus que la pétition présentée contre M. Massue, député de Richelieu, ne saurait être reçue parce qu'elle est contraire à l'acte qui régit les élections contestées.

Lecture est donnée d'un message du Sénat annonçant que le projet de loi concernant la construction du chemin de fer du Pacifique a été adopté sans amendement.

Lecture est de plus donnée d'un message transmettant la liste des crédits demandés, y compris les crédits supplémentaires.

Sir LEONARD TILLEY propose que la liste des crédits demandés ainsi que le message qui l'accompagne soient déférés au comité des subsides.

Agréé.

A ce moment, on entend frapper trois coups à la porte. Le sergent d'armes constate que *c'est l'Huissier de la Verge Noire* qui se dit porteur d'un message de Son Excellence le gouverneur-général. Le fonctionnaire est alors introduit dans la salle des séances, et après ses trois saluts d'usage, annonce que Son Excellence requiert la présence de la Chambre des Communes à l'enceinte du Sénat. L'huissier se retire avec le même cérémonial que celui suivi à son arrivée.

Les députés se rendent alors à la salle du Sénat, où sanction est donnée par Son Excellence au projet de loi concernant la construction du Pacifique.

Les députés reviennent à la salle des Communes, et l'Orateur annonce officiellement que Son Excellence a donné sa sanction au projet de loi concernant la construction du chemin de fer du Pacifique.

PROJETS DE LOI.

M. PLATT présente un projet de loi pour obtenir une charte à la compagnie dite "Grand River Improvement Co."

MOTIONS

M. DOMVILLE propose que le délai fixé pour la réception des rapports concernant les bills privés soit prolongé de deux semaines.

Agréé.

L'hon M. MOUSSEAU propose que le projet de loi à l'effet d'amender l'acte d'inspection générale de 1874 soit lu pour la troisième fois.

M. GILMOUR propose comme amendement que le projet de loi soit déféré à un comité général, avec instruction de l'amender de telle sorte qu'il ne rende pas l'inspection obligatoire.

Après quelque discussion l'amendement est mise aux voix et rejeté sur la division suivante: Pour 42, contre 113.

Le projet de loi est alors lu pour la troisième fois et adopté.

L'hon M. POPE (Compton) propose que le projet de loi pour amender l'acte des brevets d'invention de 1874 soit lu pour la deuxième fois.

Ce projet de loi, qui vient du Sénat, a pour objet de prévenir le retour de certaines erreurs commises par le passé. Nombre d'inventeurs faisaient application pour le renouvellement de leur brevet après que ce dernier était expiré ou le jour même qu'il prenait fin. Le commissaire des brevets d'invention sera autorisé à accorder tel renouvellement demandé après l'expiration du brevet pourvu que l'applicant ait agi de bonne foi, et que son application n'ait pas été faite après les dix jours qui suivent l'expiration de tel brevet.

Personne ne pourra être poursuivi pour avoir exploité un brevet entre la date de son expiration et celui de son renouvellement.

L'hon. M. BLAKE prétend qu'on aurait dû communiquer à la Chambre un tableau indiquant le nombre des personnes qui se trouveraient à bénéficier de ce projet de loi.

L'hon. M. POPE donne les noms de plusieurs inventeurs dont les applications pour renouvellement de brevêt n'ont pas été produites en temps utile.

M. WHITE (Cardwell), regrette que ce projet de loi ait été soumis à la Chambre. Par sa rétroactivité, ce projet de loi aura pour effet de causer un grand préjudice à certaines personnes qui ont commencé de bonne foi à exploiter des brevêts ainsi devenus caducs par la négligence des inventeurs.

M. ROBERTSON (Hamilton), soutient que le projet de loi est défectueux sous certains rapports.

Après quelque discussion le projet de loi est lu pour la 2me fois.

M. BOULTBEE propose que le projet de loi pour amender l'acte concernant la tempérance, de 1878, soit lu pour la 2me fois.

Ce projet de loi, dit-il, est pour que l'acceptation de l'acte de tempérance, dans un comité, ne puisse avoir lieu que sur le vote de la majorité absolue.

Advenant six heures, l'Orateur quitte le fauteuil.

SEANCE DU SOIR.

M. BOULTBEE reprend son discours et parle fortement au soutien de sa motion.

M. OGDEN propose comme amendement que le projet de loi soit renvoyé à 6 mois.

M. ROSS (Middlesex) se prononce en faveur de l'amendement.

M. PLUMB se prononce en faveur du projet de loi.

M. BANNERMAN fait de même.

M. LONGLEY votera pour l'amendement.

M. BRECKEN votera dans le même sens.

M. WHITE (Cardwell) se prononce fortement en faveur du projet de loi.

MM. MILLS, BLAKE et TILLEY se prononcent pour l'amendement.

MM. ANGLIN et STANGE se prononcent en faveur du projet de loi.

M. HUNTINGTON s'y déclare opposé.

L'amendement est mis aux voix et remporté sur la division suivante: Pour, 82; contre, 54.

La séance prend fin à 12.25 hrs. a. m.

—o—

CANADA

Quebec, 15—Les funérailles de M. F. X. Brault ont eu lieu hier en cette ville. Une foule considérable s'était réunie dans la Basilique pour assister au service funèbre.

—La petite vérole fait de grands ravages dans la Gaspésie.

—La maison commerciale de Bryant, Powis et Bryant, doit fonder une succursale de son établissement à Québec au mois de mai prochain.

Ottawa, 15—Le bal des célibataires promet d'être très brillant. Plus de cent souscripteurs ont déjà donné leur nom.

—P. Hurley et Kiles ont été gravement blessés par une explosion dans une mine de phosphate sur la Gatineau.

—Les promoteurs du chemin de fer projeté sous le nom de chemin de fer de l'Atlantique se sont réunis hier pour entendre le rapport de l'ingénieur Stewart.

—Les membres de l'association des artilleurs se sont réunis ce matin. Le colonel Strange occupait le fauteuil. Le rapport des opérations de l'année constate qu'aucun essai n'a été offert pour les différents prix fondés pour l'avancement de la science militaire en ce pays. Le nombre des bateries affiliées durant l'année comprend le collège militaire royal, 2, les écoles royales d'artillerie, 13, les batteries de campagne, 22.

—Les funérailles du Dr Harkin, M.P.P., ont eu lieu hier à L'Orignal.

—Le gouverneur-général, en présence du Sénat et de la Chambre des Communes, vient de sanctionner le contrat du chemin de fer du Pacifique.

—Les crédits demandés pour l'année fiscale 1881-82 viennent d'être soumis au parlement. Le discours budgétaire du ministre des finances aura lieu vendredi.

Woodstock, 15—Le cheval de Charles Estine, marchand de lait de cette ville, prit le mors aux dents et s'élança à toute vitesse sur la voie du chemin de fer "Credit Valley" juste au moment où un convoi s'avançait.

Le cheval et la voiture furent mis en pièces et Estine lancé à une distance de trente pieds, retomba sur la tête. Il a été transporté sans connaissance à l'hôpital et on conserve peu d'espoir de le sauver.

Winnipeg, 15—On commence à craindre à Winnipeg que les limites de Manitoba ne soient pas changées cette année. Les autorités provinciales désireraient que cette augmentation de territoire leur fut donnée avant le recensement.

—Frank Larose qui, l'an dernier, avait été arrêté sur soupçon d'avoir empoisonné sa femme près de Pembina, et qui s'est échappé de prison, vient de mourir dans le Missouri où il s'était réfugié. Il était sans cesse tourmenté par les remords et avant de mourir il a confessé son crime.

—Un incendie au lac de l'Aigle, sur la section B du chemin de fer du Pacifique, jeudi denier, a détruit l'entrepôt de MM. Manning, McDonald, McLaren et Cie. Les pertes s'élèvent à $5,000 et sont couvertes par une assurance.

ETATS-UNIS

New-York, 15—200,000 valentins ont été livrés à la poste de New-York, dans ces trois derniers jours.

—On mande de Poplar Creek, Montana, que les Indiens établis sur les bords de la rivière Plate, ont été surpris par la crue subite des eaux, et qu'un grand nombre d'entre eux ont perdu la vie. L'accident a eu lieu le 10 février, la nuit. Le thermomètre marquait alors 22 degrés en-dessous de zéro. Huit Indiens qui étaient montés dans un arbre pour échapper à l'innondation ont été trouvés gelés le matin.

Omaha, 15—Le "Union Pacific" est ouvert. La branche "Republican Valley" est encore bloquée.

Nouvelle-Orléans, 15—Le chef de police a été honorablement acquitté de l'accusation d'avoir remis en liberté un prisonnier accusé de viol. Le prisonnier était parent du gouverneur Wilby et c'est sur l'ordre de ce dernier qu'il a été élargi.

Sioux City, 15—La dernière charrue à neige du "Illinois Central," s'est brisée dimanche, à Sioux Falls. 200 voyageurs ont tenu une assemblée d'indignation, décidant de saisir le train et de s'ouvrir une voie à la ville, mais ils durent abandonner leur projet, car l'ingénieur avait désemparé sa machine. Ils ont peu de combustible et pas de bois.

Port Jarvis, N.Y., 15—Les pertes causées par l'inondation dans cette contrée s'élèvent à $75,000.

Dayton, O., 15—Un réservoir de 10 acres de superficie, et de 40 pieds de profondeur, à l'ouest de cette ville, a commencé à s'ouvrir hier, menaçant d'inonder la ville. On a rempli l'ouverture avec des balles de foin. Pertes énormes.

Toledo, O., 15—Les pertes éprouvées directement par les marchands, par suite de l'inondation, atteignent $200,000. Les pertes totales s'élèveront probablement à $2,000,000.

EUROPE

Paris, 15—La chambre des députés a décidé hier, de prendre en considération une proposition de M. Louis Blanc, tendant à l'abolition de la peine de mort.

—La *Revue Politique* attaque violemment la politique étrangère de M. Barthélemy Saint-Hilaire, qui, soutient-elle, a empêché le règlement de la question grecque, mettant ainsi directement la paix en danger.

Londres, 15—Le *Times* dit que tous les hommes d'affaires de l'Allemagne signent des requêtes en faveur du double étalon monétaire.

—Une dépêche de Ragoon annonce que la loi martiale a été proclamée dans le Mandalay.

—Une dépêche de Candahar dit que Ayoob Khan a déclaré la guerre à Abdul Rahman et s'est emparé des routes conduisant à Caboul et Hérat.

—Une dépêche de Paris dit que le manque d'entente qui règne entre les puissances rend la guerre entre la Grèce et la Turquie plus imminente.

—Barry Sullivan, tragédien, est dangereusement malade.

—Une dépêche de Port Saïd annonce que le vapeur anglais "Tantallon" a sombré dans le canal de Suez. Le trafic est suspendu.

—Dans les Communes anglaises, hier soir, les débats ont été continués sur le bill de coercition. Les *home rulers* font encore de l'obstruction, et ils obligeront la chambre à voter la clôture.

La ville de Newcastle, dans le sud de l'Afrique attend des secours. Des troupes anglaises viennent de débarquer à Durban. Mais les Boers, prévenus, s'avancent au sud de Newcastle pour attaquer les renforts. Les succès des Boers donnent aux tribus nègres soumises des velléités de révolte. Ce matin, les dépêches annoncent des troubles dans le Zululand.

—Les agitateurs irlandais n'attendent plus que la publication de l'acte de coercition pour se mettre à la tête du peuple.

—Le projet de loi pour la protection des citoyens et de la propriété en Irlande ne progresse que lentement. M. Forster a déclaré que le refus de payer les rentes ne constituerait pas à lui seul un délit.

—Sir William Harcourt a déclaré que James Stephens, le chef du mouvement fénien, était actuellement à Paris, où sont également réunis les principaux agitateurs irlandais. Parnell retournera à Londres dans quelques jours.

Berlin, 15—A l'ouverture du Reichstag, aujourd'hui, le discours du trône déclarera que l'empire entretient des relations pacifiques et amicales avec toutes les puissances, et que l'empereur espère avec confiance que l'entente avec les puissances préviendra même le plus léger trouble.

—M. Goschen, l'ambassadeur anglais en Turquie, a reçu instruction de demander à Bismarck s'il consentirait à prendre la principale part aux négociations à Constantinople, comme la France et l'Angleterre ont déjà pris sans succès l'initiative, et que les influences française et anglaise sont très faibles à Constantinople, tandis que le sultan continue à regarder l'Allemagne comme le plus désintéressé de ses conseillers. Bismarck a consenti immédiatement.

Vienne, 15—Treize socialistes viennent de passer en jugement devant la cour d'assises de cette ville. Un d'eux a été reconnu coupable de haute trahison et condamné à quatre ans de prison. Un autre a été condamné à six mois de prison. Tous les autres ont été acquittés.

Constantinople, 15—L'ambassadeur italien en cette ville a reçu ordre d'agir de concert avec l'ambassadeur anglais dans les complications actuelles.

Saint-Petersbourg, 15—Le *Golos* annonce que le gouvernement vient de découvrir un complot pour faire sauter l'arsenal de Kieff.

NOUVELLES CANADIENNES

Saint-Jean—Lundi, le 7 courant, M. Alexandre Nadeau, respectable vieillard de cette ville, célébrait le 91me anniversaire de sa naissance. Il est né par conséquent en 1791.—*Le Franco-Canadien.*

Trois-Rivières—Son Honneur M. le juge Bourgeois sera absent de la ville pendant le cours de cette semaine.

Il s'est rendu samedi dernier dans le district d'Aylmer, où il administrait auparavant la justice, pour rendre jugement dans les causes qui avaient été plaidées devant lui. Il devra en même temps se rendre à Sainte-Scolastique et ne sera de retour qu'à la fin de la semaine.—*Journal des T. Rivières.*

—On nous informe dit le *Constitutionel*, qu'un nommé Morin, qui était occupé à faire la pêche au petit poisson, vis-à-vis le Cap de la Magdeleine, a retiré de l'eau un enfant de sept à huit ans. On croit que c'est le corps de l'un de ces deux enfants qui se sont noyés au commencement de l'hiver, vers cet endroit.

Quebec—Dimanche au prône, M. le curé de Beauport a recommandé aux prières trois personnes décédées pendant la semaine dans une même famille, dans celle de M. Polycarpe Grenier, maçon. Un de ses enfants avait succombé, mercredi dernier, de la petite-vérole. Le corps de la victime n'était pas encore transporté au cimetière, qu'une fille de 19 ans rendait le dernier soupir, atteinte de la même épidémie. La mère de ces deux enfants, malade depuis longtemps de pulmonie, a reçu un choc si violent de cette terrible épreuve qu'elle n'a pu combattre davantage le mal qui la dévorait. La mort l'a emportée samedi soir.

—Les Dames Religieuses des Ursulines doivent ajouter une nouvel étage à leur monastère, le printemps prochain.

A TRAVERS MONTREAL

—On nous dit que cette année, on n'a reçu, au bureau du trésorier de cette ville, que $150 comme taxes de jour de corvée.

—Hier après-midi, vers deux heures quelques gamins d'origine irlandaise, et qui paraissaient ivres, se sont battus pendant une dizaine de minutes, au coin des rues Saint-Laurent et Dorchester.

—Il y aura, jeudi soir, dans la salle de la bibliothèque paroissiale, réunion du comité de vigilance canadien-français. Il y aura revision de la liste des votants et rapports des opérations des autres associations-sœurs.

—M. Andrew Allan, président de la compagnie de l'hôtel Windsor, s'est rendu hier matin auprès du magistrat de police, M. Desnoyers, et a présenté la demande pour obtenir une licence en faveur de l'hôtel Windsor. Après avoir certifié sous serment l'exactitude des signatures, sa requête fut acceptée et remise pour considération par les autorités.

—On calcule que pendant la journée de lundi, qui était l'anniversaire de la fête de Saint-Valentin, 3,000 lettres supplémentaires sont passées par la poste. Ce chiffre, cependant, indique une diminution de 5 pour cent sur le nombre de lettres semblables expédiées, l'an dernier, à la même date, et aussi une diminution considérable pour toutes les années précédentes jusqu'à 1872.

—Pendant la dernière semaine, 68 personnes ont été inhumées dans les cimetières de cette ville: 56 dans le cimetière de la Côte-des-Neiges et 12 dans le cimetière Mont-Royal. Il y avait sur ce nombre 45 canadiens-français, 14 canadiens-anglais, 4 Irlandais, 3 anglais et 2 écossais.

Les décès par quartiers sont répartis comme suit: Saint-Antoine, 10; Saint-Laurent, 7; Sainte-Anne, 5; Saint-Louis, 9; Saint-Jacques, 18; Sainte-Marie, 12. Sept décès ont eu lieu dans les hôpitaux.

—Samedi matin, M. Z. Thériaut, qui a le contrat des travaux de maçonnerie, aux abattoirs d'Hochelaga, mit sous clef dans son bureau, une somme de $250, destinée à payer ses hommes. Il s'absenta ensuite pour affaires, mais quand il revint, il constata que pendant son absence, la porte du bureau avait été enfoncée, le tiroir forcé et l'argent enlevé. L'agent de police secrète Arcand a pris l'affaire en mains et croit être sur la trace des coupables. On soupçonne quelques-uns des ex-employés de M. Thériault.

—Les directrices de l'institution des Sourdes-Muettes nous prient d'offrir leurs plus sincères remerciements aux membres du Club Social et Dramatique pour la soirée qu'ils ont bien voulu donner au bénéfice de leurs pauvres.

Elles se font en même temps un devoir d'exprimer solennellement leur bien vive gratitude à M. O J Devlin pour la sollicitude et la générosité avec lesquelles il a travaillé à l'organisation de cette soirée.

Elles offrent aussi l'expression de leur reconnaissance aux dames et aux messieurs qui ont si spontanément contribué au succès de cette œuvre charitable par la vente des billets, et au public qui lui a accordé son bienveillant patronage.

—Il y aura, jeudi, le 17 février, dans la salle académique du *Gesu*, une soirée littéraire et musicale au profit de l'Union Catholique. Le R. P. Hamon, S. J., directeur de cette société, donnera une causerie sur *la colonie française de Saint-Pierre-Miquelon.* La séance sera présidée par Monseigneur l'évêque de Montréal.

Prix d'admission, 25 cts.

Billets déposés chez M. A. Boucher, chez MM. Sénécal, Fréchon et Cie, et au parloir du Collège Sainte-Marie.

Portes ouvertes à 7½ heures. 132-t

—Capots et manteaux en moutons de Perse, réduits; capots et manteaux en astracan, réduits; capots en chat sauvage, et buffle, réduits; manchons en mouton de de Perse par milliers, réduits; casques en mouton de Perse par milliers, réduits; gants et mitaines par milliers, réduits; robes de cariole noirs et de couleurs, réduits. Tout est réduit chez Chs Desjardins et Cie, rue Sainte Catherine.

—Le remède le plus populaire pour la toux est le sirop d'épinette rouge du Sud, préparé par le Dr Harvey. Ce sirop est tiré du *Pinus Palustris*, ou de l'épinette rouge du Sud. Il est *plaisant* et *agréable* au goût et peut être proclamé le remède *le plus efficace* de tous ceux qu'on vend pour *le Rhume*.

Bien qu'elle n'ait été introduite que depuis quelque temps dans cette partie du continent, cette préparation est très estimée du public en général.

Prix, 25 cents la bouteille. En vente partout. Dépôt principal au No 424, rue Saint Paul.

—L'Agence pour l'*Association des cultivateurs de vignes du Canada* vient de transporter son bureau au No. 754 de la rue Craig, où elle s'est ménagé des voûtes supérieures, pour l'emmagasinage des vins canadiens de Cooksville. Elle a reçu dernièrement son assortiment du printemps; entr'autres, le Madère (vin excellent), le Savigny, (vin riche et nutritif), le Sauterne, le Delaware, Catawba, le Mataro, le Vin de Porte et de Xérès.—J. Hammond, Agent.

M. Jas Armstrong, No 462½, Rue Notre-Dame, Montréal, informe le public qu'il fait une spécialité de copier et d'agrandir les photographies. Les personnes qui demeurent à la ville ou à la campagne et qui ont des portraits pris sur le zinc de personnes décédées peuvent les faire agrandir et encadrer à des prix raisonnables. On donnera la plus grande attention aux personnes demeurant à la campagne et qui nous enverront des portraits par la malle ils leur seront envoyés sous très peu de temps.

Servez-vous du fil de Clapperton, à vendre chez tous les marchands en détail et en gros, au No. 648 rue Craig.

—L'élexir de M. H. Down guérit infailliblement la terrible maladie du croup en trente minutes. Il guérit immédiatement le rhume le plus obstiné; il en est de même de l'asthme, l'enrouement. Il rend la respiration parfaitement libre et procure un repos bienfaisant. Tous ceux qui en font usage s'en déclarent parfaitement satisfaits. En vente chez tous les droguistes.

TEMPERATURE observée à l'ombre par Hearn & Harrison, opticiens, No. 242, Rue Notre-Dame. 15 Fév. 1881.

A.M.	1 P.M.	6 P.M.
17o	23o	24o
Maximum.	Minimum.	Moyenn
25o	10o	17o5

D'après la marque du baromètre.

8 A.M.	1 P.M.	6 P.M.
30.50	30.48	30.43

TRIBUNAUX

Cour du Recorder

Peter Leacy, 23, cocher de place, ivresse et assaut sur la police, $10 ou 2 mois.

Deux autres prisonniers arrêtés pour ivresse et désordre ont été acquittés.

Cour de Police

Charles Lamontagne, 19, peintre, et Albert Hayden, 18, tailleur de pierre, vol d'une pièce de coton chez MM. Jordan, Thibaudeau, comparaitront demain.

NAISSANCE

—A Ottawa, le 10 février courant, madame N. A. Savard, d'une fille.

—Au No 122, rue Drolet, le 11 février courant, madame L. L. Malliet, d'un garçon.

DÉCÈS

—A Saint-Henri, le 14 courant, à l'âge de 56 ans, Dame Henriette Milotte, épouse de Louis Barolette, Ecr.

Le service aura lieu jeudi, le 17 courant.

Le convoi funèbre partira de la demeure de son époux, No 332, rue Saint Henri, à 8 heures A. M., pour se rendre à l'église Saint-Henri et de là au cimetière de la Côte des Neiges.

Bonne épouse et bonne mère, elle laisse pour déplorer sa perte un époux inconsolable et trois enfants qui la regretteront longtemps. 133 d

Un service anniversaire pour le repos de l'âme de feu G. B. Comte, écr, sera chanté jeudi prochain, le 17 du mois courant, à huit heures et demie a.m., dans l'église des sœurs du Bon Pasteur, rue Sherbrooke.

Parents et amis sont priés d'y assister.

☞ La vente des propriétés à Hochelaga, voisines des Moulins à Coton Hudon, a lieu ce matin, chez MM. Bourbonnière & Cie.

Le comite de M. l'Echevin E. Lavigne siege tous les soirs au No 213, rue des Allemands, près de la rue Mignonne.

Résultat de la nomination du MAIRE et des ÉCHEVINS de la Cité.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que conformément à la loi, la nomination des candidats pour les charges de Maire de la Cité et d'Echevins pour les différents quartiers d'icelle, a eu lieu MARDI, le quinzième jour de février courant, à l'heure, aux endroits et devant les membres du Conseil préalablement nommés par le Conseil à cette fin.

MAIRE

H. A. Nelson, Ecr., et l'Hon. J. L. Beaudry, ayant été mis en nomination, un poll a été accordé.

ÉCHEVINS

Quartier Est.—Armand Prévost, Ecr., étant le seul candidat nommé, fut proclamé élu.

Quartier Centre.—Richard Holland et Wm Farrell, Ecrs., ayant été mis en nomination, un poll a été accordé.

Quartier Ouest.—John Fairbairn, Ecr., étant le seul candidat nommé, fut proclamé élu.

Quartier Sainte Anne.—James McShane, jr., Peter S. Murphy, Bernard Connaughton et Wm Wilson, Ecrs., ayant été mis en nomination, un poll a été accordé.

Quartier Saint Antoine.—David Brown, Ecr., étant le seul candidat nommé, fut proclamé élu.

Quartier Saint Laurent.—Joseph Barsalou et Charles Hagar, Ecrs., ayant été mis en nomination, un poll a été accordé.

Quartier Saint Louis.—Auguste Laberge et Emery Lavigne, Ecrs., ayant été mis en nomination, un poll a été accordé.

Quartier Saint Jacques.—Jacques Grenier, Ecr., étant le seul candidat nommé, fut proclamé réélu.

Quartier Sainte Marie.—Hormisdas Jeannotte, Ecr., étant le seul candidat nommé, fut proclamé réélu.

L'élection pour le Maire et pour les échevins dans les différents quartiers où il y a contestation, se fera dans tous les quartiers de la Cité, MARDI, le premier jour de Mars prochain, et les bureaux de votation dans les différents quartiers seront ouverts le dit premier jour de Mars, à NEUF heures du matin et fermés à CINQ heures de l'après-midi, à tels endroits et en présence de tels officiers-rapporteurs qui seront désignés et nommés dans un avis subséquent.

Par ordre,

CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité.

Montréal, 16 Février 1881. 134

Élection dans les Quartiers Est et Ouest.

La démission des Echevins Généreux et Nelson ayant créé une vacance dans la représentation des quartiers Est et Ouest de cette Cité, avis public est par les présentes donné que la nomination des candidats pour remplir cette vacance aura lieu en plein air, LUNDI, le 21 Février courant, à DIX heures A. M. Pour le quartier Est:—à la porte de la pesée publique, marché Bonsecours, l'Echevin Dubuc présidant; pour le quartier Ouest:—à la porte d'entrée de l'Institut des Artisans, rue Saint Jacques, l'échevin McCord, présidant.

Dans le cas où il n'y aurait qu'une seule demande ou réquisition lors de la dite nomination ou que toutes les demandes seraient pour les mêmes candidats, ces derniers seraient alors dûment élus échevins pour les dits quartiers en remplacement des échevins Généreux et Nelson respectivement, comme susdit; mais dans le cas où deux ou plusieurs personnes seraient mises en nomination pour la dite vacance, un poll sera accordé et se tiendra MARDI, le premier jour de Mars prochain, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi à tels endroits et en présence de tels officiers-rapporteurs qui seront désignés et nommés dans un avis subséquent.

Par ordre,

CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité.

Montréal, 15 Février 1881. 134

A LOUER, le magasin No 56, avec logement No 54, rue Saint Laurent. S'adresser à madame BEAUDRY, No 13, rue Saint Denis, ou à N. BEAUDRY, bureau de la *Minerve*. 133s

A LOUER.—Ce magnifique magasin, si commode, avec logement (avec ou sans les écuries), Nos 198 et 200, rue Saint Laurent, vis-à-vis le marché. S'adresser à W. B. GIFFORD, 5 rue Lemoine. 131 us

A VENDRE OU A LOUER, AU village du Sault-au-Récollet, la belle propriété de B. PICHÉ, avec grand terrain en jardin et magnifiques dépendances. S'adresser au soussigné à Terrebonne.

133 B. PICHÉ.

AVIS

La Société d'Agriculture du Comté de Chambly offre en vente son magnifique étalon "Clyde," importé. La nécessité d'infuser du nouveau sang est la seule raison de cette vente, la société de Chambly étant très satisfaite des résultats obtenus de son étalon *Clyde*.

Pour les conditions s'adresser à

ALFRED WILLIAMS, Président, Longueuil.

Ou à LOUIS TRUDEAU, Saint-Hubert.

122 ds

VENTE PAR ENCAN.

PAR A. BOURBONNIERE & CIE

Vente de Magnifiques Propriétés A LONGUEUIL

Les propriétés suivantes seront vendues *sans réserve* à nos salles, No 83, rue Saint Jacques,

Mercredi, le 23 courant:

Un lot de terre, 60 x 150, coin des rues Saint Charles et Saint Sylvestre, avec une maison en bois de 20 x 26, à un étage, fondations en pierre, et étant les Nos 44 et 46, rue Saint Charles.

Une autre maison en bois, 36 x 26, à deux étages, Nos 18 et 20, rue Saint Sylvestre, et une autre maison aussi en bois 36 x 26, à un étage, No 22, rue Saint Sylvestre.

Un autre lot de terre, 53 x 128, rue Saint Sylvestre, avec une maison en bois 24x24 étant les Nos 10 et 12.

Vente à ONZE heures précises.

131 A. BOURBONNIERE & CIE. Encanteurs.

Loyers sans Taxes

Maisons et logements bien situés, avec les améliorations récentes, à des prix comparativement bas. S'adresser à

105 J. B. ROLLAND & FILS, 12 et 14, rue Saint Vincent.

A LOUER

Les propriétés Nos 121, 125 et 127, rue Notre-Dame, aussi sur la rue Water ce grand bâtiment No 165, connu autrefois comme la manufacture de tabac de McDonald. S'adresser à Nichols & Marier, 22, rue Saint François-Xavier, ou au soussigné à Saint Jean, P. Q.

125 c J. COOTE.

MAGASIN A LOUER

No 317, rue Saint Paul, à quatre étages, complètement remis à neuf, avec doubles chassis. La gare du chemin de fer sur la rue Saint Paul en fait un site très désirable.

130 un THOS. DARLING, 182, rue Saint Jacques.

TERRE A LOUER.—Une magnifique terre à louer à la côte Saint-Laurent. Tous les guérets d'automne sont faits. S'adresser à

131 d JOSEPH COUSINEAU, Côte Saint Laurent.

HOTEL WINDSOR, de SAINT LAURENT, à louer ou à vendre. Cet hôtel est situé sur le chemin des syndics, attenant au Sault-au-Récollet.

S'adresser au No 150, avenue Mont-Royal, ou 224, rue Notre-Dame.

Aussi une magnifique résidence avec jardin et verger, 438, rue Saint Denis, sur l'avenue Mont-Royal. 132m

A LOUER

Ce magnifique magasin, situé au coin des rues Saint Dominique et de Vitré, ci-devant occupé par M. Charles Meunier, épicier, ainsi qu'un restaurant, tous deux avec logement de première classe. Possession immédiate ou au 1er mai. S'adresser à M. THOS. TIFFIN & Cie, 214 rue Saint Paul, ou à T. NANTEL, 671 rue Mignonne. 92 ds

A LOUER

Avec ou sans le pouvoir à vapeur la grand bâtiment actuellement occupé par l'*Evening Star* et qui est adjacent au St Lawrence Hall sur la rue Craig. Comme site et comme commodité il ne peut être surpassé. Ce bâtiment est borné par la rue Craig, St. George et les Fortifications, est de 90 pieds sur la rue Craig et de 65 pieds sur la rue St. George. Sa longueur sur les rues Craig, St. Georges et des Fortifications, est de 90 pieds sur une largeur de 30 pieds; il a deux étages hauts à part du bas desirable. Sur les rues Craig et St. Georges, il a une longueur de 60 pieds sur 25 avec quatre étages. Il sera loué en entier ou en partie avec possession le 1er Mai.

Pour plus amples informations, s'adresser à

8 Juillet. H. HOGAN, St. Lawrence Hall.

A LOUER

Cette propriété de valeur, à Québec, voisine du terminus du chemin de fer du Nord et dernièrement occupée par l'honorable Thos. McGreevy.

La propriété, qui a 275 pieds carrés, est bornée par quatre rues, et le chemin de fer du Nord la traverse.

Il y a sur cette propriété un bâtiment en pierre (76 pieds par 36); un bâtiment en brique (105 par 57), et d'autres bâtiments.

Le tout est admirablement adapté pour une manufacture quelconque, pour une manufacture de chars, ou de roues de chars.

Possession immédiate.

—AUSSI—

Sur la rue Saint Paul: Magasins et Boutiques à des prix modérés.

Pour les conditions et autres détails, s'adresser à

106 un J. B. RENAUD, Québec.

A LOUER A BOUCHERVILLE

L'ancienne résidence de l'HONORABLE LOUIS LACOSTE. S'adresser à

117 ARTHUR LACOSTE, 27, rue Sainte Marie, ou 71, rue Saint Hubert.

AUX COMPAGNIES DE

Chemins de Fer et de Bateaux à Vapeur

BUREAUX A LOUER

Les vastes bureaux sur la Place Jacques-Cartier, occupés par la compagnie du Grand Tronc durant les six dernières années, avec l'usage des améliorations considérables faites aux bâtiments par les locataires actuels. Ces améliorations dont les propriétaires sont devenus possesseurs par suite d'un arrangement spécial avec la compagnie, ont été cotés au-delà de *dix-sept mille dollars*; se composent d'un système très ingénieux de *coffres-forts doubles* adapté à chaque étage, d'un appareil de chauffage à eau chaude, et de la garniture complète pour l'éclairage au gaz.

La seule raison alléguée par les autorités du chemin de fer le Grand-Tronc pour quitter ses bureaux actuels est, que le personnel de leur service a tellement augmenté qu'il a fait construire au-delà du canal de Lachine... [illegible] rue Saint-Charles.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à

A. PRÉVOST & CIE.

MAISONS A LOUER

No 253—Maison en pierre sur la rue Saint Antoine, à l'Ouest de la rue Lamontagne.

No 235—Maison en pierre, sur la rue Saint Antoine, même situation que ci-dessus.

No 224—Maison en pierre, coin des rues Bleury et Berthelet, côté ouest.

No 2—Maison en brique sur la rue Saint Louis, à l'Est de la rue Bonsecours.

No 33—Maison en pierre à deux logements, même situation que ci-dessus.

No 48—Maison en brique sur la rue Perthuis, ou arrière de la rue Saint Louis.

No 56—Maison en brique, même situation que ci-dessus.

S'adresser à

118 A. PRÉVOST & CIE.

MAISONS A LOUER SANS TAXES

[illegible — liste de maisons et logements, rues Saint Christophe, Saint André, Plessis, etc., avec prix par mois]

Une spendide résidence de 1ère classe, en pierre de taille, No 23, rue Notre-Dame, convenant parfaitement pour un hôtel, en face de la Place Jacques-Cartier et du Nord, à louer à bon marché.

Une belle pièce de terre propre au jardinage située dans la paroisse de Lachine, à proximité de la voie ferrée... [illegible]

S'adresser au propriétaire,

J. L. Barré,

20—RUE NOTRE-DAME—20

VENTE PAR ENCAN

PAR SHAW & GOWDEY

CARTE

ENCANS DU PRINTEMPS

Les soussignés sont prêts à se charger des ventes de mobiliers, aux résidences privées ou dans leurs salles d'encan.

Ventes pour le commerce de Thés et épiceries en général, marchandises sèches, ferronneries, roulant de ferme.

Ventes de toutes espèces pour le compte des assureurs et des évaluateurs.

Ventes d'immeubles par encan, ou par contrats privés.

On loue les maisons et les magasins.

On s'occupe de l'évaluation pour le compte des compagnies d'assurance, des exécuteurs testamentaires et des fidéi-commissaires.

Nos salles d'encan sont les plus belles de cette ville.

Tous les marchandises qui nous sont mises entre les mains commandent les plus hauts prix du marché. Avances au comptant et prix modérés.

SHAW & GOWDEY, Agents de meubles et d'immeubles, et encanteurs, 235, rue Saint Jacques, Vis-à-vis l'Hôtel Ottawa.

130 **Ventes de mobiliers dans nos salles tous les vendredis.**

VENTE IMPORTANTE.—Meubles de ménage, neuf et de seconde main, tapis, poëles, pianos, meubles de salon, tables à dîner, chaises, buffets, lits, meubles de chambres à coucher, literie, peintures, coutellerie, caoutchoucs, et une grande variété de marchandises diverses, dans nos salles d'encan, 235 rue Saint Jacques, Vendredi matin, le 18 courant, à DIX heures.

130 SHAW & GOWDEY, Encanteurs.

Avis de Société

J'ai admis mon fils, M. SAMUEL D. STEWART, comme associé dans mes affaires qui dorénavant se feront sous les nom et raison de A. B. STEWART & FILS, encanteurs et évaluateurs.

A. B. STEWART.

Montréal, 1er Février 1881.

A propos de ce qui ci-dessus, les soussignés se font un plaisir d'annoncer qu'ils sont prêts à se charger de toutes les ventes d'encan, soit à leurs salles d'encan, 235 rue Saint Jacques, ou de ventes de marchandises de toutes descriptions.

Aussi ventes de roulant de fermes, ventes de mobiliers dans leurs salles ou aux résidences privées.

Ils espèrent avoir du public une part de son patronage. De leur côté, tous leurs efforts tendront à mériter une part de la faveur du public.

A. B. STEWART & FILS, Encanteurs et Evaluateurs.

Montréal, 5 février 1881. 124

Avis de Société

J'ai admis M. Alex. Gowdey comme associé dans ma maison de commerce qui fera affaires, désormais, sous les nom et raison sociale de Shaw & Gowdey. Pour le présent, je m'occuperai personnellement de toutes les ventes par encan, et je sollicite pour la nouvelle société le patronage si étendu dont j'ai été favorisé par le passé.

1er Février 1881.—121 W. E. SHAW.

AVIS

Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de feu Miss Barbara Scott sont requises de les produire dans un mois de cette date, au bureau de Philip S. Ross, No 162, rue Saint Jacques.

A. PROUDFOOT, M. D., PETER REDPATH, WARDEN KING, Exécuteurs testamentaires.

Montréal, 20 Janvier 1881. 118 um

MANUFACTURE

Un citoyen, désireux d'établir une fécule ou une manufacture quelconque, dans le village de Saint-Eustache, et qui ne désirerait pas se servir de trop fort capital, demande un associé—manufacturier—qui pourrait fournir de bonnes recommandations et la moitié du capital nécessaire pour établir une telle fin.

S'adresser au bureau de *La Minerve*. 129

A VENDRE

La magnifique résidence en pierre de taille, No 71, rue Dubord, autrefois la propriété de J. F. Sincennes, Ecr. Grandeur du lot 57 x 140.

Aussi cette autre belle résidence avec verger, No 88, rue Saint Urbain (en haut). Lot 120 x 2?0, avec écurie en arrière.

Conditions libérales.

S'adresser au bureau de la **Succession Masson,** 3 rue Saint Jacques.

5 janvier 93

Maisons à vendre sur la rue Victoria

Deux maisons en pierre de taille pour le bas prix de $8,000 chacune.

C'est un placement de première classe.

S'adresser à

GEO. D. ROSS, Agent Général d'immeubles et d'assurance,

132 **213, rue Notre-Dame.**

RESIDENCE DE CAMPAGNE A BELŒIL

A vendre, la belle propriété ci-devant occupée par le révérend M. Birs. Pour l'apprécier, il faut la voir.

S'adresser à M. MILLIER, Ptre. curé, à Belœil. 21

On Demande

A ACHETER

DES PARTS DES SOCIÉTÉS DE CONSTRUCTIONS

Saint-Jacques, Metropolitaine, Canadienne-Française

S'ADRESSER AU

No 200, RUE MURRAY

On Demande

A ECHANGER

Des parts de mines situées au Colorado pour des parts de Sociétés de Constructions.

S'adresser au

No 200, RUE MURRAY

On Demande

A ECHANGER

Deux magnifiques terres situées près de Saint-Jérôme pour des parts de Sociétés de Constructions.

S'adresser au

No 200, RUE MURRAY

Propriétés de Ville

A VENDRE OU A ECHANGER

POUR DES PARTS DE SOCIÉTÉS DE CONSTRUCTIONS.

S'adresser au

No 200, RUE MURRAY

24 janvier 1881. 113

AKERMAN, FORTIER & Cie

PAPETIERS

Régleurs, Imprimeurs, Lithographes fabricants de Livres de comptes

258, rue Saint Jacques

Ci-devant James Sutherland

SPECIALITE—Livres de comptes fabriqués sur commande.

VENTE PAR ENCAN.

PAR JOHN J. ARNTON.

SUCCESSION DE FEU WM WORKMAN, écr.

Par ordre des exécuteurs de la succession ci-dessus, seront vendues à nos salles,

Mardi, le 22 Février courant

les propriétés immobilières ci-dessous mentionnées.

L'acquéreur pourra payer le tout comptant ou un quart de suite et la balance par versements avec intérêt.

457, rue Saint Laurent, Maison double en brique, à deux étages.

374, rue Saint Dominique, cottage en arrière de la propriété ci-dessus. Les deux lots ci-dessus mesurent 24 x 148 pds ou environ.

409-411, rue Saint Dominique, "Caldwell House," à deux étages en brique, 50 x 74.6.

29 Rue Cadieux, cottage en brique—très confortable—lot environ 31 x 176.

Lot vacant, sur la rue Cadieux, 31 x 187—8,610 pieds.

27 Rue Gain, maison en bois et écuries, lot 24.3 x 76.

Le "Tally Block," étant les Nos 148, 150, 152, rue Wellington, et les Nos 71, 73, 75, 77, rue Dalhousie, formant 2 grandes maisons en pierre de taille, avec magasin (10 logements) ainsi que le **lot vacant adjacent,** 45 pieds de front sur la rue Wellington. Sujet à la rente foncière ordinaire.

Vente à DIX heures.

130 JOHN J. ARNTON, Encanteur.

John J. Arnton,

ENCANTEUR D'IMMEUBLES,

Encanteur d'épiceries en général, et fonds de commerce en bloc.

Ventes de toutes descriptions pour le compte des assureurs, etc., etc.

BUREAU ET SALLES D'ENCAN:

91, rue SAINT JACQUES

"ANCIENNE PLACE"

(*Quelques portes à l'Est de la Banque de Montréal et de la Place d'Armes.*)

M. ARNTON emploiera tout son temps et prêtera une attention particulière au genre d'affaires ci-dessus.

Dans les affaires de Biens-Fonds:

Les Atlas et Mappes de la Cité.

Les plans du cadastre de la cité, de la paroisse et de l'île de Montréal, avec les livres de renvoi officiels.

Un grand nombre de plans de propriétés privées, d'étendues de terre, de successions importantes et des différentes sections de la cité, ainsi qu'un

Record et les particularités se rattachant à la masse considérable de transactions immobilières par encan qui ont eu lieu à Montréal et dans ses environs pendant les vingt dernières années.

PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS à mes salles par tout qui auraient l'intention d'acheter par mon entremise.

[illegible]

Ventes d'épicerie, fruits, cargaisons, laine, fourrures et marchandises ... [illegible]

Ventes de marchandises endommagées, grains, etc., pour le compte des assureurs, ... [illegible]

Assortiment général de marchandises à être vendu en bloc ou par lots. [illegible]

On se chargera de **l'évaluation** des immeubles, et des **rapports exacts** de leur valeur ... [illegible]

Correspondances confidentielles.

Ventes privées aussi effectuées.

Prêts négociés sur hypothèques immobilières ou autres.

Dividendes et sommes d'argent collectés et placés suivant instructions reçues.

[illegible]

On peut me consulter sur toutes les questions concernant les affaires d'encan.

JOHN J. ARNTON, Boîte 5, Bureau de Poste, Montréal.

AUX

Marchands en Gros

—ET AUX—

CAPITALISTES

Vente Importante de Marchandises

Vu l'étendue que nos opérations ont prise dans notre commerce d'épiceries, de vins et spiritueux, nous avons l'intention d'employer à l'avenir notre temps et notre énergie à l'exploitation de cette branche d'affaires.

Pour donner suite à cette intention, nous venons de prendre la décision d'offrir aux marchands en gros et aux capitalistes notre fonds de commerce en marchandises, qui s'élève encore à au-delà du chiffre important de $30,000 (trente mille dollars).

[illegible]

A. PRÉVOST & CIE.

Nouvelles Agences et Correspondances

[illegible]

EAUX DE VIE

Participation Charentaise	Capital réalisé
La Grande Marque	Cognac
A. Gautier & Cie	Cognac
E. L. Martin & Cie	Cognac
Gadrat Fils	Cognac
A. L. Boileau & Cie	Angoulême
Dubois Jeune & Caguion	Cognac

VINS DE CHAMPAGNE

Deminy & Cie, maison fondée en 1814	Ay (Champagne)
F. Taverne	Ay (Champagne)
Bouché Fils & Cie. Mareuil près Rheims	
F. Debaunes	Ay (Champagne)

VINS DE BORDEAUX

La Participation Bordelaise	Bordeaux
Richard & Muller	Bordeaux

VINS DE BOURGOGNE

Bonnet & Frères, vins fins, Beaune, Côte-d'Or

Conserves Alimentaires, Huiles et Salaisons

Dandicolle & Gaudin	Bordeaux
Mayan de Rognard	Marseille

Agents et correspondants,

A. PRÉVOST & CIE., 131 296 et 298, rue Saint Paul.

SALLES D'UNION

(CI-DEVANT INSTITUT CANADIEN)

A LOUER plusieurs vastes chambres et grande salle dans ce magnifique édifice, Nos 111 et 113, rue Notre-Dame. S'adresser sur les lieux à J. Bte. DOUTRE, Ecr., avocat.

12 février 130

VENTE PAR ENCAN

PAR M. HICKS & CIE

VENTE DE MEUBLES DE MÉNAGE, setts de salon, setts de chambre à coucher, buffets, tables à dîner, tables de centre, Glaces, coutellerie de Rodgers, machines à coudre, sommiers de crin et à ressorts, une cinquantaine de magnifiques couvre-pieds blancs piqués, poêle de cuisine, et un assortiment général d'articles de fournitures,

Jeudi matin, le 17 courant,

Dans les salles des soussignés, Nos 430 et 432, rue Notre-Dame. Tous les lots seront vendus positivement sans réserve, vu qu'on doit vider le magasin sans retard, pour cause de réparations.

Vente à DIX heures.

131 M. HICKS & Cie, Encanteurs.

Ventes du Printemps

AUX RÉSIDENCES PRIVÉES

Les soussignés continueront de donner toute leur attention

Aux ventes de meubles de ménage, immeubles, de roulant de fermes, d'épiceries et marchandises en général.

Ils sollicitent respectueusement la clientèle de tous ceux qui devront vendre leurs meubles de ménage ce printemps. Leurs listes sont maintenant ouvertes au public, et plutôt seront données les informations, plus vite auront lieu les ventes.

Comme nous avons eu les faveurs de toutes les ventes les plus importantes de l'année dernière, nous avons l'espoir que toutes celles qui nous seront confiées ce printemps seront faites à l'entière satisfaction de nos clients du passé. Prix modérés et prompts remboursements, telle est notre devise. Avances au comptant, si requis, pour tous objets envoyés à nos salles d'encan.

M. HICKS & CIE, Encanteurs.

111 Nos 430 et 432, rue Notre-Dame.

Demandez le Fil en bobine de Chadwicks.

Servez-vous du Fil de Clapperto

I. A. Beauvais

DANS QUELQUES JOURS

DEMENAGERA

—DANS SON—

NOUVEAU MAGASIN

186 et 188

Rue Saint Joseph,

(*Porte voisine de celui qu'il occupe maintenant*)

M. I. A. Beauvais aura, dans son genre de commerce, le plus beau et le plus grand magasin de Montreal.

Avis au public de ne pas l'oublier: son assortiment sera plus considérable que jamais!

I. A. BEAUVAIS

Opérations de la semaine

Nombre d'acheteurs servis durant la semaine finissant le 12 Fév. 1881.... [illegible]

Semaine correspondante l'an dernier.... 4847

Augmentation.... [illegible]

FERMETURE A BONNE HEURE

Le magasin de S. Carsley se ferme régulièrement à six heures tous les lundi, mardi, mercredi, jeudi, et vendredi, et à sept heures et demie le samedi soir.

ENCORE DU BON MARCHÉ

LISEZ CECI:

Velours de soie noire réduit à 50c la verge.

Velours de soie glacée, réduit à 65c.

Tweeds pour pardessus d'hiver et de printemps, réduit à 10c la verge.

Satin noir, avec revers en toile, pour pardessus, réduit à 45c la verge.

Ligne spéciale d'étoffes écossaises domestiques pour costumes d'écoliers, réduits à 12c la verge.

N'omettez pas ceci:

Lustré bleu-noir, réduit à 15c la verge.

Paramatta bleu noir, réduit à 16c.

Drap imprimé tout laine, réduit à 15c.

Velveteen noire réduit à 25c la verge.

Debeige français tout laine, réduit à 20c.

S. CARSLEY, Montréal.

Indiennes! Indiennes!!

Venant d'être reçues

Nous venons de recevoir par le dernier steamer plusieurs caisses d'indiennes anglaises dans le choix des patrons, qui surpassent tout ce qui a été offert jusqu'à présent.

On sollicite une visite à bonne heure.

S. CARSLEY,

393, 395, 397 et 399, Rue Notre-Dame

Profitez du bon marché

Profitez du bon marché

Profitez du bon marché

L P A. GAREAU

L P A. GAREAU

L P A. GAREAU

Vend ses Pardessus

Vend ses Pardessus

Vend ses Pardessus

AU PRIX COUTANT

AU PRIX COUTANT

AU PRIX COUTANT

Pour faire place à sa nouvelle importation du printemps.

Qu'on n'oublie pas l'adresse de

L. P. A. Gareau

294, RUE SAINT JOSEPH

Coin de la rue Murray) MONTREAL

FEUILLETON

PIERRE MOUTON

[SUITE]

" De cette première période de ma vie, il me resta des impressions : l'une était une haine profonde contre l'homme qui avait usurpé le pouvoir ; l'autre, l'habitude d'envisager de sang-froid l'assassinat et de le justifier par l'intention. Si ma répugnance pour le régime impérial n'avait pas été si vive, j'aurais fait mon chemin dans les armes, ou je serais mort glorieusement. Si je ne m'étais pas accoutumé dès l'enfance à juger le meurtre en casuiste, peut-être mon bras eût-il reculé devant un premier crime, et n'aurais-je pas mis une éternelle barrière entre le monde et moi. Mais la fatalité me poussait. En moins de dix ans, j'avais vu disparaître tout ce qui m'était cher : ma mère, mon père et celui qui l'avait généreusement remplacé ; la république m'avait enlevé mon patrimoine ; l'empire, le dernier objet de mon affection ; je voyais peu à peu le vide se faire à mes côtés, et les malheurs du temps se conjuraient pour m'accabler. Comment n'aurais-je pas senti naître en moi des mouvements de révolte, des projets de revanche contre une société qui me prenait à ce point pour victime ? Une haine sourde me domina désormais, et le spectacle des grandeurs impériales ne fit que l'accroître.

" Il fallait pourtant prendre un parti ; l'oisiveté pesait à ma jeunesse. Né avec des passions fougueuses, il fallait leur donner un aliment sous peine d'en être dévoré. Vous avouerai-je tout, mademoiselle ? J'en arrive à des confidences bien délicates.

— Parlez, monsieur, dit Laure en rougissant ; cache-t-on rien à un confesseur ?

" J'habitais alors une mansarde, poursuivit Pierre, dans l'une des rues qui avoisinent le théâtre Feydeau. Un petit emploi me rapportait strictement ce qui m'était nécessaire pour vivre. A cet âge, il faut si peu : un rayon de soleil et quelques mots d'amour. A peine songe-t-on à la vie positive, on est si heureux par le cœur !

" J'en étais là, j'avais remarqué une jeune fille dans tout l'épanouissement de sa beauté. Chaque matin, elle s'éveillait à l'aube comme l'alouette et gazouillait comme elle en garnissant de linge les cordelettes tendues en travers de sa croisée, ou en arrosant le pot de fleurs qui composait tout son jardin. A cette heure et dans le premier désordre de sa toilette, elle était si belle, que je passais des heures entières à l'épier et à la suivre du regard. Elle s'en aperçut et parut flattée de cet hommage. Sa pudeur n'était pas de celles qui s'alarment facilement ; elle continua son manège ; moi, ma contemplation muette.

" Je ne puis, aujourd'hui encore me souvenir sans émotion de l'effet que produisaient sur moi ces deux yeux qui semblaient remplir la mansarde de leur clarté, ces traits réguliers et fiers, ce cou, ces formes d'une blancheur parfaite, et dont les lignes étaient arrêtées comme celles de la statuaire. Il y avait dans tout cela moins de grâce que de régularité, mais j'étais ivre, j'étais fou d'amour, je ne voyais rien de comparable à cette femme.

" Avant de me déclarer, j'hésitai longtemps ; elle fit plus de la moitié du chemin. Pour m'attirer à sa croisée, elle chantait à haute voix dès qu'elle rentrait ou qu'elle descendait de son lit ; et c'était toujours une romance, un chant d'amour qu'elle choisissait ; les illusions étaient transparentes, et elle les accompagnait de regards qui ne permettaient pas de s'y méprendre. Si jeune elle avait l'instinct de la coquetterie au point qu'on eût pu croire qu'elle en avait l'expérience. A seize ans, jugez donc ! j'aurais dû me tenir sur mes gardes, entrevoir l'abîme où je courais ; mais il est des écueils que l'on n'évite pas, et des destinées dont on ne peut se rendre maître. J'avais tant d'amour, et un amour si pur !

" Encore à présent, quand je me rapporte à ces heures évanouies, leur souvenir retombe comme une rosée sur mon cœur aride ; il me semble que je suis meilleur et que de pareils trésors de tendresse devaient sauver une homme de l'abjection. Que le hasard m'eût fait rencontrer alors une âme élevée, une femme qui sût me comprendre, me conduire, me dominer, et tout changeait pour moi : ces passions si ardentes pour le mal, se seraient épurées et adoucies, j'aurais eu un but, un mobile, un idéal ; un peu de gloire au lieu de ce déshonneur, et la fortune au lieu de cette vie de misère.

— Pauvre jeune homme ! s'écria involontairement Laure.

Pierre n'abusa pas de cette marque d'intérêt, et sans paraître s'y arrêter il reprit son récit :

" Nous nous aimâmes, et rien ne s'opposa à notre liaison. On la nommait Claire ; elle n'avait pour toute famille, qu'une aïeule dont elle prit soin jusqu'à ce que la mort vint la lui ravir. Rien ne l'enchaînait, pas même le sentiment du devoir, qu'à cette époque on ne connaissait guère. Toute liberté nous était donc laissée : nous en jouissions comme des enfants ; moi, j'étais ivre de bonheur ; elle le prenait avec plus de réserve. Dans son amour l'entraînement ne jouait pas un rôle exclusif ; le caprice ou le calcul y intervenait bientôt.

" Faut-il le dire à ma honte ? c'est ce qui m'attacha le plus vivement, ce qui me rendit son esclave. Que de terribles jalousies j'ai éprouvées en ce temps ! Quels rugissements intérieurs j'ai poussés à la vue de ceux que je croyais mes rivaux ! Ce regard de feu qui m'avait ébloui, elle le prodiguait çà et là, presque au hasard, et comme si elle n'eût pu donner à ses yeux une expression moins vive. Ce n'était plus dès-lors une préférence : les autres n'avaient rien à m'envier. Oh ! j'ai passé ainsi de cruelles heures à lire dans ce cœur, à en surprendre les impressions fugitives, et il était rare qu'il n'en résultât pas des révoltes terribles, que la crainte d'une rupture étouffait seule en moi. Moins cette femme paraissait tenir à mon amour et plus je craignais de la perdre.

" Claire s'était bientôt lassée du métier d'ouvrière : l'aiguille allait mal à ses doigts. Un professeur de chant, logé dans la maison, avait remarqué sa voix et lui conseillait d'aborder le théâtre. Il n'en fallut pas davantage pour la décider ; elle prit des leçons et fit des progrès rapides. Cette prespective fut pour moi un nouveau supplice. Un instant je délibérai si je ne m'arracherais pas violemment à cette passion qui remplissait ma vie de tant d'orages. Je voulais fuir, m'expatrier ; elle me devina et me retint. Dans les moments de crise, cette femme avait des retours auxquels je ne savais pas résister, des élans calculés qui triomphaient de mes justes griefs. Nos relations roulaient ainsi dans une alternative de brouille et de racommodements qui me rendaient cette chaîne odieuse sans me laisser le courage de la briser. La passion m'y rivait ; elle n'obéissait qu'à un calcul. Elle tenait à moi comme à un bras dévoué, et savait qu'elle pouvait mettre mon courage à l'épreuve.

" Peu de temps après, Claire débuta sur un théâtre lyrique, et obscure d'abord, elle s'y fit bientôt une place par son talent. Sa voix manquait de douceur et de charme, mais elle se distinguait par une sonorité et une étendue merveilleuses. Ces qualités étaient rares ; on les remarqua et la cantatrice eut des admirateurs. Ce fut une fortune aussi brillante que rapide, et où l'engouement eut une grande part. Les beautés de Claire étaient de celles dont les feux de la rampe accroissent l'effet ; à la scène, elle avait un éclat extraordinaire. Au milieu de ce succès, quel rôle me restait-il à jouer ? Une femme de théâtre ne s'appartient plus ; elle est, pour ainsi dire, au public. Les triomphes de chaque soir étaient autant de tortures pour moi. Quand je la voyais arriver sur les planches, majestueusement décolletée et livrée aux regards de la foule, il me semblait voir un rival dans chaque spectateur, et volontiers j'aurais mis le feu à la salle pour en faire un immense holocauste. Que de souffrances j'ai ainsi endurées ! Que de fois je suis revenu de là, vaincu et mourant, prêt à me délivrer de ces douleurs par un suicide. Mais Claire devinait mes combats et savait toujours me désarmer à temps. Il est impossible que l'enfer ait des épreuves plus douloureuses que celles qui me sont échues alors, des angoisses plus grandes et des moments plus amers. J'ai expié d'avance tous les crimes que je commets aujourd'hui, et c'est de là surtout qu'est née en moi cette haine profonde des hommes qui a rendu le meurtre léger à mon bras. Le cœur ne saigne pas impunément ainsi ; il s'y déprave.

" Il serait superflu d'insister sur les circonstances de ce martyre. J'étais jaloux d'une femme de théâtre, c'est tout dire, et je m'y attachais en raison des tourments qu'il fallait endurer ; ma vie se passait en des alertes continuelles. Il semble que le nom d'actrice suffise pour justifier toutes les insultes. Chaque jour des offres d'argent arrivaient à l'adresse de Claire ; on mettait ses faveurs à prix. D'autres fois la hardiesse allait plus loin encore ; les enchérisseurs se présentaient eux-mêmes pour conclure directement le marché. Il faut rendre justice à cette femme ; elle ne descendit jamais jusqu'à une telle infamie : sa fierté la soutenait, elle était au-dessus d'un honteux trafic. Après qu'elle eut châtié quelques-unes de ces impertinences, on la respecta et le bruit de ses rigueurs se répandit dans le monde financier, où vivent les princes de liaisons vénales Nous eûmes donc quelque repos de ce côté.

" Mais il est pour une femme de théâtre d'autres séductions contre lesquelles j'étais moins rassuré, celle des comédiens. Ce peuple qui s'enlumine de rouge chaque soir et se démène aux clartés de la rampe pour le plaisir d'un maître capricieux, a des façons au moins singulières, des mœurs un peu bohêmes et pleines de familiarité.

(A continuer)

—Pour ceux qui se servent de sirop pour les enfants et qui connaissent ce que peut opérer un bon remède, nous leur recommandons le Sirop du Prince de Galles de Mme Harwood. Ce sirop a sauvé des milliers d'enfants, et vous ne sauriez trouver quelque chose de comparable pour la dentition, la diarrhée, le rhume et pour presque toutes les maladies des enfants. Vendu par les pharmaciens et les épiciers. Envoyez 25 centins à C. D. Morin, 616 Sainte-Marie, Montréal, et vous en recevrez une bouteille par la malle.

—Au grand magasin d'un seul prix, Cinq pour cent d'escompte sur chaque achat pour d'ici au premier d'avril prochain. Les soussignés ont le plaisir de remercier le public ainsi que leurs pratiques pour l'encouragement qu'ils ont eu samedi dernier. Leur magasin a été achalandé comme un magasin longtemps établi, "continuez." M. Louis Lafond sollicite pour nous de ses nombreuses pratiques la faveur de leur patronage. Jordan Thibaudeau et Cie., 289, rue Saint Laurent (deuxième porte de la rue Mignonne.)

Sous presse et pour etre publie immediatement
En vente chez tous les libraires,

Comment guérir de l'Ivrognerie

Traitement médical de l'intempérance sous toutes ses formes, avec référence à la *Neurosthenia* ou épuisement nerveux qui mène à l'intempérance et les maladies organiques qui en découlent
Par W. E. BESSEY, M. D. Montréal
Imprimerie de John Lovell et Fils. 1880.
29 oct n—44

Pastilles Pectorales

Ces pastilles sont fortement recommandées contre les BRONCHITES, RHUMES, TOUX OPINIATRE, CATARRHE, EXTINCTION DE VOIX, etc., etc.
En vente dans toutes les pharmacies.
Seul propriétaire

S. LACHANCE,
CHIMISTE,
646, rue Sainte Catherine
1er Octobre 1880—20 MONTRÉAL

EN USAGE AU CANADA DEPUIS 20 ANS
LE SIROP —DE— GOMME D'EPINETTE ROUGE —DE— GRAY
Remede incomparable pour la toux
DEVRAIT SE TROUVER DANS TOUTES LES MAISONS

Parfum Impérissable

LA CÉLÈBRE
Eau de Floride
DE
MURRAY & LANMAN

Le plus riche et le plus durable de tous les parfums, de même que le plus délicieux pour le mouchoir, le bain ou la toilette, à la fois sain et délicieux. Il est de la plus haute utilité dans les chambres de malades ; il dissipe la faiblesse, la fatigue, la prostration, l'énervement et les maux de tête. Prenez garde aux contrefaçons. Demandez toujours l'Eau de Floride préparée par les seuls propriétaires, MM. Lanman & Kemp, New-York.
En vente chez tous les parfumeurs, pharmaciens et marchands d'articles de goût.
Perry Davis & Fils & Lawrence,
Montréal, seuls agents.
13 octobre 1880 80 sm u

Le grand purificateur du sang

SALSEPAREILLE ET PILULES DE BRISTOL
Decouvert en 1832

Garanti comme infaillible pour la guérison de la scrofule sous toutes ses formes, ulcères opiniâtres et avancés, de la syphilis aux degrés primaire, secondaire et tertiaire, des tumeurs, éruptions cutanées des plaies mal cicatrisées, rhumatisme et de toutes autres maladies produites par le mauvais sang et les humeurs.
Les PILULES ENDUITES DE SUCRE DE BRISTOL guérissent toutes les maladies du foie.
En vente chez tous les pharmaciens et marchands de médecines.
Perry Davis & Fils & Lawrence,
Montréal, seuls agents.

Les Jeunes Filles

Devraient se procurer un PAMPHLET de LA VITALINE, pour voir si la

VITALINE DE GRAY

N'est pas ce que demande leur constitution
LA VITALINE n'exige pas de diète.
LA VITALINE ne fait aucun tort aux dent
LA VITALINE est agréable au goût.
LA VITALINE est à $1.00 la bouteille.
En vente chez tous les pharmaciens.

"The Grav Medecine Co.
27 TORONTO

Le Récupérateur Vital

Une personne qui a souffert pendant longtemps de la débilité nerveuse et de la faiblesse générale, etc., causées par des erreurs et des imprudences, après avoir essayé en vain de tous les remèdes connus, a découvert un moyen de cure des plus simples qu'elle enverra gratis à ceux qui souffrent et qui s'adresseront à elle.
Adresse : J. H. REEVES, 43 rue Chatham, N. Y. 87 a c A C

50 ANS D'EXISTENCE
L'ELIXIR DE DOWNS
est un remède infaillible qui soulage et guérit immédiatement la Toux, le Rhume, l'Asthme, la Coqueluche, le Croup, etc., etc.
L'ELIXIR DE DOWNS est une vieille préparation longtemps éprouvée dans son emploi, et qui peut être administrée en toute sûreté aux jeunes enfants comme aux personnes âgées.
PRIX 25 CTS. ET $1.00 LA BOUTEILLE.
EN VENTE PARTOUT.
100,000 CAS DE TOUX ET RHUMES.
ET AUSSI BON QU'AUTREFOIS.
GUERIS TOUS LES ANS.

Toute personne en tranchant cette annonce dans le journal et en l'apportant au bureau No 223, rue McGill, chez les propriétaires MM. Henry Johnson & Lord, aura droit à une bouteille pour en faire l'expérience.

UN REMÈDE INFAILLIBLE

Dans les cas de Toux, Rhume, Affection des Bronches, etc.

TÉMOIGNAGE VENANT DE MONTRÉAL
Montréal, 9 octobre 1880.
W. G. HODGES,
Monsieur,—Au commencement de cet automne j'eus le malheur de contracter un rhume très sérieux ; ma poitrine en était affectée. Après avoir fait usage de toutes les médecines les plus en renom pour la toux, (celle du Docteur Brau exceptée) et n'éprouvant aucun soulagement, un ami me suggéra de prendre du Sirop de Réglisse Composé du Docteur Brau. Je n'en avais encore pris que quelques doses, et déjà je me sentais beaucoup mieux ; toutes les incommodités résultant de cette toux étaient disparues, et avant d'avoir fini de boire la première bouteille, j'étais complètement guéri. Je considère cela comme une chose très extraordinaire, vu que j'ai toujours eu une difficulté extrême à me guérir du rhume. C'est donc avec un grand plaisir que je recommande ce sirop à tous ceux qui souffrent du rhume. Je suis, etc.,
JAS. D. WRIGHT,
Surintendant de district de la Compagnie Canadienne de Telephone.
114 a

AVIS IMPORTANT !

Au public qui veut acheter à bon marché

A NOUVELLE IMPORTATION EST AU COMPLET

N'ayant pas de loyer à payer et les marchandises étant achetées directement des manufactures d'Europe, des États-Unis et du Canada je puis les vendre aux mêmes prix que les marchands de gros.
Je reçois des marchandises par chaque steamer qui arrive dans le port.
Tous les Draps, Casimirs noirs, Serges, Coatings, Tweeds anglais et écossais, Beavers, sont achetés pour argent comptant des meilleures manufactures d'Europe.
Toutes les marchandises de Dames sont aussi achetées pour argent comptant des plus célèbres maisons d'Angleterre.
Gants de kid importés de Grenoble, France.
Toutes les marchandises en toile sont importées de la célèbre manufacture de J. B. Stewart & Cie., Belfast, Irlande.
Le plus grand assortiment de Chappes et Châles venant de la meilleure manufacture de Paisly, Ecosse.
Cachemires français et Ecossais, Crêpe Courtauld, de toutes qualités et de tous prix.
Je fais un commerce spécial de Tapis et Prelarts de toutes sortes et de tous prix.
Le tailleur si avantageusement connu est toujours attaché à l'établissement.
Une grande quantité de Lainages des plus nouveaux à des prix très réduits.
Une grande quantité de Couvertures de toutes sortes à cinquante pour cent moins que la valeur.
Spécialité de Drap bleu et Ceintures pour costumes de collège.

A L'ENSEIGNE DE LA BOULE BLEUE
285, rue SAINT-LAURENT
CYRIAC FILIATRAULT,
299 Propriétaire.

Le Magasin d'Habillements à un seul prix DE BOSTON

41 et 43, rue Saint Joseph

9,000 pardessus pour hommes : $3.95 a $13.
8,000 ulsters pour hommes : $4.50 a $13.50.
1,000 habillements en tweed : $4.50 a $18.
2,000 pardessus et ulsters pour enfants : $2.95 a $6.
1,000 habillements pour enfants : $3.50 a $8.
CE QU'IL Y A DE MIEUX A MONTREAL.

Dans le département des habillements, on trouvera tout ce qu'il y a de plus nouveau en fait de tweeds, draps et étoffes à pardessus.
Le meilleur tailleur de la ville est au magasin d'habillements à un seul prix de Boston, 41 et 43, rue Saint Joseph.

Vaisselle Plaquée en Argent

COMME CADEAUX DU JOUR DE L'AN

JOHN WATSON

No 370 — RUE SAINT PAUL — No 370
COIN DE LA RUE SAINT SULPICE, (étage supérieur)

A l'honneur de faire savoir que par suite de l'incendie de son établissement, il vendra à des prix très modérés un assortiment complet de VAISSELLE PLAQUEE EN ARGENT. Cette vaisselle mérite une visite des acheteurs par sa beauté, sa qualité et l'originalité de ses patrons.
On y trouvera toutes sortes d'objets en électro-plaqué et parfaitement convenables comme Cadeaux de Noces et du Jour de l'An.
Vente en detail a des prix extremement reduits.

FOURNEAUX DE CUISINE EN FER FORGÉ

A L'USAGE des HOTELS et des FAMILLES.

Ce sont les seuls FOURNEAUX DE CUISINE en fer forgé, fabriqués à Montréal qui aient donné entière satisfaction. Nos améliorations récentes ont beaucoup aidé à prouver la commodité et la durée de nos FOURNEAUX.
Pour le poids du métal et le caractère général du travail, nous défions toute concurrence en cette ville ou ailleurs
Chaque Fourneau est garanti pour 3 ans.
Plus de 700 sont en usage à Montreal

BURNS & GORMLEY,
FABRICANTS,
No 675, Rue Craig, près de la rue Bleury, et au coin de l'Avenue du Collège McGill.
12 Mai. 208—2

PILULES DE
Noix Longues Composées
De McGALE, (recouvertes en sucre)

Pour la guérison certaine de toutes les affections bilieuses, torpeur des Maux de Tête, Foie, Indigestions, Etourdissements et de tous les malaises causés par le mauvais fonctionnement de l'estomac.

CES PILULES sont fortement recommandées, comme étant un des plus efficaces remèdes contre les maladies plus haut mentionnées. Elles ne contiennent pas de mercure ni aucune de ses préparations. Tout en étant un puissant purgatif, pouvant être administré dans n'importe quel cas, elle ne contiennent aucune de ses substances délétères qui pourraient les rendre préjudiciables à la santé des enfants ou des personnes âgées.
LES PILULES DE NOIX LONGUES COMPOSEES de McGALE sont préparées avec soin, avec un extrait concentré, tiré de la noix longue, et combiné avec d'autres principes végétaux, de manière à les placer au premier rang parmi toutes les Pilules stomachiques jusqu'à présent offertes au public.
Nos anciens Canadiens-Français faisaient usage de la noix longue, avant sa maturité. Ils l'employaient en CONFITURE, contre la constipation habituelle. Mais le grand inconvénient était l'obligation de faire avec des noix vertes et fraîches, cette préparation, qui, faite en quantité perdait toute sa vertu et devenait inutile. La science a depuis découvert un extrait de cette noix, qui se conserve intact dans tous les climats.
C'est de cet extrait que sont composées les Pilules de Noix Longues de McGale.
Prix : 25 cts la boîte ; 6 boites pour $1.00
Envoyées dans toutes les parties du Canada, franc de port, sur réception du montant.

B. E. McGALE, Chimiste
Seul Propriétaire et Fabricant, Montréal.

LE MATELAS A RESSORTS DE HULL

[BREVETÉ EN CANADA LE 13 AVRIL 1880.]

$1.25 $1.25

FABRIQUÉ PAR
DALY & TOMBYLL,
Nos. 436 et 428, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

P. S.—Notre matelas à ressorts est le seul dans la Puissance qui ait des appuis en cuivre aux angles et qui soit en forme d'arc. Nous n'employons ni cordes, ni tissus, ce qui empêche les punaises de s'introduire dans nos matelas.
Nous ne forçons personne à les acheter, car leur valeur parle assez en leur faveur
VENEZ LES VOIR. 23 a c

Composition pour Bouilloires

Liquide unique qui fait disparaître et prévient les incrustations sur les parois des bouilloires. L'emploi de cette composition économise le combustible et conserve la bouilloire. A vendre chez
PARKER & EVANS,
504, rue Saint-Paul
Montréal, 8 sept.—2 sm

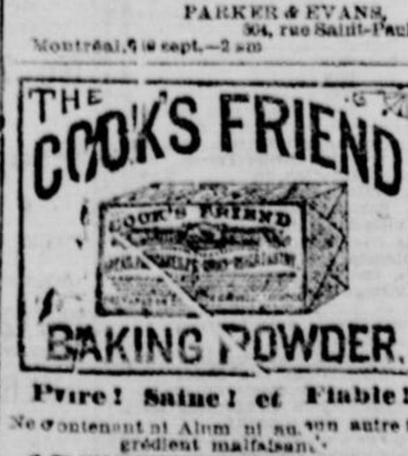

Pure ! Saine ! et Fiable !
Ne contenant ni Alum ni aucun autre ingrédient malfaisant.
EN VENTE PARTOUT.
W. D. McLAREN, 55 et 57, Rue du Collège
Seul Fabricant.
La vignette ci-dessus est un fac-simile de celle imprimée sur les paquets.

Huile de Charbon,
DES MEILLEURES SOURCES.
Chandelles parafines.
Huile à moulin et pour les machines, etc.
Nous venons de recevoir un nouvel assortiment que nous sommes décidés à écouler à des prix très modérés. Nous accordons les plus hauts prix pour les barils vides d'huile.
MITCHELL, COPE & Co,
21, rue DeBresoles.
P. O. boite 1074. 100

"HANCOCK INSPIRATOR
L'amélioration la plus récente à l'entretien des bouilloires. Il fonctionne automatiquement et exige moins de vapeur qu'aucun autre. On peut aussi s'en servir comme d'un appareil à pompe. En vente chez
W. C. EVANS
504, rue Saint-Paul
Agent pour la province de Québec.
16 sept.—2 sm

Noel ! ! Noel ! !
Fauteuils de $6 et au-dessus, chaises d'enfants depuis 80c à $3 ; tables de centre depuis $3 à $25 ; tables à extension depuis $6.50 à $25. Pour les bons marchés, allez chez KING,
652, rue CRAIG
Près de la rue Bleury.

Pharmacie Centrale

Gouttes acidulées,
Gouttes de citron acidulé,
Gouttes de sucre d'orge,
Gouttes de chocolat,
Gouttes de Marcube,
Gouttes de musc,
Gouttes de rose,
Gouttes de fraise,
Tablettes de Vanilles,
Etc., etc
Gouttes de Gibson pour le rhume.
Prescriptions fidèlement remplies à toutes heures du jour et de la nuit.
PHARMACIE CENTRALE
Coin des rues Craig et Bleury.
J. C. BENNETT.
7 sept.—303 sm c

Ne toussez plus ! Ne toussez plus !

Le Smelling Pulmonic Elixir guérit radicalement les rhumes, toux, croup, bronchite et toute autre affection des poumons et de la poitrine.
Préparé en grandes bouteilles au prix de 25c pièce.
Les Pilules anti-bilieuses de Dawson sont un remède infaillible contre les humeurs bilieuses, la constipation, les maux de tête, les indigestions et tous les dérangements des intestins et de l'estomac.
Huile de foie de morue fraîche et pure, nouvellement reçue.
En vente Huile sans saveur, Norvège et Terreneuve ; bouteilles : 25c, 40c, 50c, 75c et $1.00.
Les prescriptions sont soigneusement remplies à toute heure du jour et de la nuit, par le patron lui-même.
L'établissement est ouvert les dimanches et la nuit à toute heure.
Tirez la sonnette.
J. A. DAWSON,
Chimiste et droguiste licencié,
Coin des rues St. Laurent et Courville.
11 janvier 1881. 102—r

Cornet Acoustique Artificiel Amélioré
DE
CARMORE
Pour rendre l'Ouie
Le seul cornet acoustique artificiel qui soit maintenant efficace.

Des centaines de cas de surdité les plus prononcés et qui avaient résisté à toutes les médecines, ont été guéris par l'usage de ces cornets acoustiques. Ils rendent l'ouïe dans le cas où le tympan ou tambour de l'oreille a été perforé et où la surdité provient de scrofule, catarrhe, ruptures, soulèvement de l'oreille ou écoulement de l'oreille, froids, effets de la quinine ou d'autres maladies. Ils protègent également l'oreille contre le froid et mettent fin à ce bourdonnement dans les oreilles, si commun chez ceux qui sont affligés de surdité. Ils sont de petite dimension et s'adaptent parfaitement à l'intérieur de l'oreille. Ils sont élastiques et montés en or ou en argent. Une fois adaptés à l'oreille, ils ne peuvent être aperçus sans qu'on y regarde de très près. Ils sont sans danger sous tous rapports et peuvent être portés en tout temps sans le moindre inconvénient.
En vente chez
J. L. MARCOU & Cie.,
186, rue Notre-Dame, Montréal.
Que tous ceux qui souffrent de surdité nous demandent une circulaire contenant les certificats et la liste des prix.
25 août.—a c 292

SERVEZ-VOUS
DE LA
Ceinture Curative Galvanique
BANDES.
Fausses Semelles
A vendre chez tous les Pharmaciens.
Prix............$1.00 a $2.00

Essayez le FLUIDE ELECTRIQUE pour guérir le Rhumatisme Chronique et inflammatoire.
31 Janvier. 120—c

Toiture composée de Plombgine, Mica et Pierre de a Savon.
La plus durable, la meilleur marché, la plus forte et la plus légère maintenant en usage. Elle n'est pas affectée par le climat est indestructible et résistible au feu. La toiture de ciment de SPARHAM posée depuis sept ans est tout à fait intacte et a donné satisfaction entière. Références de Montréal : A. G. Fowler, architecte : Compagnie de Coton de Montréal, travaux à Valleyfield ; A. Buntin & Cie., machines à papier de Valleyfield ; Peck, Benny & Cie ; A. McDougall, Ecr., 124, rue Mackay ; W. Kin Ecr., de Rogers et King ; T. Harrison, Ecr., 86, rue Bleury, et autres.
A. S. HALL, Seul Agent,
773, Rue Craig.

F. ST LOUIS
CHIMISTE ET PHARMACIEN
Ci-devant Gérant du Magasin de feu J. HAWKES,
No. 441, Rue St. Laurent
MONTREAL,
Tient un assortiment complet de Médecines pures, Parfumeries choisies, Pomades et Brosses à Cheveux, Dents et Habits, etc.
En demandant au public de lui accorder son patronage, M. St. Louis l'assure que toutes les prescriptions et recettes de familles qui lui seront confiées seront soigneusement et promptement préparées par lui-même, avec des médecines d'une force et d'une pureté sans reproche. Entrée à toutes les heures le Dimanche et la nuit. Résidence sur les lieux. Cloche de Nuit. Médecins de la campagne servis à bon marché.
13 Janvier. 116—a c

J. E. Vanier I. C., A. P. J. Z. Resther, A. A
Diplomé de l'Ecole Polytechnique.
J. EMILE VANIER & CIE,
Arpenteurs provinciaux, ingénieurs civils et sanitaires, architectes et évaluateurs, mesureurs, etc
BUREAUX 55, RUE SAINT JACQUES
Exploration et location de voies ferrées, tunnels, canaux, arpentages et relevés topographiques et hydrographiques ; aqueducs et égoûts ; préparation des plans pour édifices publics et privés ; prise de quantités pour contracteurs, évaluations, estimés, etc. BREVETS D'INVENTION sollicités dans tous les pays où ils sont accordés. 65 a

Dr LAMOTHE
St - ANDRE - AVELLIN
COMTÉ D'OTTAWA, P. Q.
Spécialités. — Chancres, cancers, hydropisies et rhumatismes, dont il garantit la guérison prompte et assurée.
14 sept.—am

Wm HUDSON & Cie
Fabricants d'appareils les plus perfectionnés
POUR LE
CHAUFFAGE A LA VAPEUR
ET A L'EAU CHAUDE
Des Maisons,
Magasins,
Ateliers,
Ecoles,
Eglises, etc.
Plombiers, Poseurs d'Appareils à Gaz, etc., etc.,
95, rue Saint Pierre
2 Déc. MONTREAL. 72 c a

MATELAS
Matelas double en Crin........ $5.00 et plus
" Simple " .... 7.50 " "
" Double en Etoupe.... 5.00 " "
" Simple " .... 3.00 " "
Oreillers et Traversins à prix réduits.
Hamacs avec Matelas et Oreillers, $5.00.
W. JORDAN & CIE.,
80 Rue Bleury.
3—ac

Les Sommiers Élastiques
DE PURCELL,
Qui ne produisent aucun bruit sont le seuls à l'abri des punaises. Ils sont fabriqués chez
A. H. COSBY,
669, Rue Craig, Montréal
11 a

A. SICOTTE
Ferblantier et Plombier
Et ouvrier dans les Appareils à Gaz,
Poseur de FOURNAISES à air chaud, de BAIGNOIRES, de PRIVÉS, et couvreur en fer blanc.
Tôle galvanisée, conducteurs et tuyaux métalliques.
331, RUE ST. LAURENT MONTREAL
17 sept. 1880. 8—a

EXPOSITION DE LA PUISSANCE
OUVERTE A TOUTE L'UNIVERS.
Poêles Clendinneng
Le "LEADER,"—La nouvelle Fournaise Clendinneng et les accessoires du POELE CLENDINNENG, ont obtenu le PREMIER PRIX sur tous les autres compétiteurs.
18 Août 1880. 286 a

L'ANCIEN MOULIN L. CHARBONNEAU
Nos 10 et 12,
RUE SAINT CHARLES BORROMÉE
[*Près de la rue Craig*]
MM. J. Bte MANTHA & Cie
donnent avis que leur établissement est à subi de grandes réparations et additions et qu'il sera en opération dans deux ou trois semaines. Les machines seront tout ce qu'il y a de plus amélioré et le personnel des mieux choisi. Ils y ajoutent une grande boutique pour la manufacture de toutes sortes de menuiseries, telles que portes, chassis, portiques, lucarnes, etc. La chaufferie sera spacieuse et sur le système le plus amélioré possible.
J. B. MANTHA, A la charge du moulin. | T. PRÉFONTAINE, Pour les finances.
118 a

VOYEZ DONC
LE MOULIN UNIVERSEL [BREVET NEWELL].—Ce moulin donne des résultats parfaits pour la pulvérisation du quartz, des phosphates, du manganèse, zinc, des os crus ou cuits, du souffre, des produits chimiques, des coquilles d'huîtres, cornes argile de la Caroline du Sud, craie, ciment, liège, maïs, moulée et autres céréales, cafés, épices, sucre en pains, moutarde, graines de lin, débris de porc et de bœuf, colle, mica, revêtements de fonderie, noir animal, terre réfractaire, etc. Le quartz est pulvérisé à une remarquable finesse à raison de dix tonnes par jour, il en est de même pour tous les phosphates les plus durs. Les céréales sont réduites en farine en employant seulement un dixième de la force aussi rapidement que par les dix tours de meule.
Les moulins fonctionnent au No 572, rue William, écluse Saint-Gabriel.
S'adresser à l'agent-général au Canada, No 26, rue de l'Hôpital, à Montréal.

MOUCHES A PATATES.— Assurez votre récolte de Patates en employant le plus pur Vert de Paris.
ELLEBORE—Détruisez toutes les Chenilles sur les Groseilliers en employant le pur Ellebore blanc. En vente chez
G. L. WIGHT, Pharmacien,
Coin des rues St Joseph et Richmond.
7 Juillet 251—a

H. G. H. L'ECUYER
Importateur et marchand de
Machines servant à la fabrication des chaussures
Il tient aussi à la disposition du public des Engins, des Chaudières, Arbres de couche, Maillets pour le cuir, Machines à plisser, Ecrous, Formes et Tiges de bottes et de souliers, Appareils à étendre le cuir, etc.
Toute réparation faite promptement.
10, rue du Port, 12
(Entre le marché Ste Anne et l'édifice de la douane, Montréal).
18 sept.—a 9

COFFRES - FORTS
Si vous n'avez pas de coffre-fort,
Si votre coffre-fort n'est plus de mode,
Si votre coffre-fort est trop petit,
Enfin si votre coffre-fort ressemble à l'ordinaire des coffres-forts qu'on trouve à Montréal, c'est-à-dire sur lesquels *on ne peut reposer aucune confiance*, donnez votre commande pour un coffre-fort du plus beau fini, avec toutes les améliorations les plus modernes, enfin ce qu'il y a de mieux sur le continent, tout en coûtant le moins cher avec des conditions de paiement des plus libérales. S'adresser aux fabricants
GOLDIE & McCULLOCH
Salles de ventes : No 29, rue Saint Bonaventure, Montréal

ALIMENTATEURS DE CHAUDIÈRES
Nous manufacturons actuellement des alimentateurs des modèles bien connus suivants et qui n'ont jamais été brevetés.
Ces alimentateurs peuvent servir à fournir l'eau aux chaudières à vapeur de toute description :
ALIMENTATEURS DE FRIEDMAN,
ALIMENTATEURS DE SELLARS
Le travail de ces machines ne peut être surpassé en perfection, et on garantit qu'elles donneront satisfaction.
Elles se vendent à des prix extrêmement réduits.
Ces alimentateurs et tuyaux d'échappement ne sont pas les seuls appareils fabriqués par la maison.
Robt. Mitchell & Co,
Fabricants d'ouvrages en cuivre
194, RUE SAINT PAUL.

E. CHANTELOUP
No. 587, RUE CRAIG, MONTREAL
FABRICANT DE
Cloches d'Eglise, d'Horloges de Toure et de Locomotives, comprenant des Carillons.
Becs de Gaz et de Lampes de toute sortes.
Appareils à Vapeur, Ecrans en fer Calorifères à la vapeur et à l'eau chaude.
Espagnolettes et fermetures françaises pour les croisées.
Fournitures de Chemins de Fer de toutes sortes.
Appareils électriques et leurs fournitures.
Ferronneries pour Entrepreneurs.
21 Février. 18

Fonderie de l'Aigle
(*EAGLE FOUNDRY*)
GEORGE BRUSH,
11 et 34, rues King et Queen, Montreal
Fabricant d'engins à vapeur, bouilloires, élévateurs, pompes à vapeur scies circulaires, machines à broyer l'écorse, machines à faire du bardeau roues turbines, appareils de tousgenre pour moulins, arbres de couche, crochets et poulies, élévateurs pour entrepôts, fonctionnant à la main ou par force motrice artificielle, etc.
Agent pour le régulateur des engins à vapeur de "Water" et des pompes centrifuge de "Heald & Sisco" 23 a

J. W. PATERSON & Cie
Fabriquants et Trafiquants
DE TOUTE SORTE DE
MATERIEL POUR TOITURE
Feutre goudronné.
Toile Goudronnée.
Ciment.
Goudron,
Gravois pour toitures et allées,
Résine, Poix, Bitume et Etoupe.
Toute commande promptement remplie au
No. 47, rue Murray
MONTREAL.
11 septembre 1880. 3 a

Demandez le Fil en bobine de Chadwicks

Servez-vous du Fil de Clapperton

Avis aux Entrepreneurs

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et endossées "Soumission pour la résidence du Lieutenant-Gouverneur, Winnipeg, Manitoba," seront reçues à ce bureau jusqu'à MARDI, le 15me jour de MARS prochain, pour l'exécution des travaux nécessaires.

On pourra se procurer les plans et devis au bureau de J. P. M. Lecourt, écr., architecte, Winnipeg, et aussi au Ministère des Travaux Publics, Ottawa, à commencer de LUNDI, le 14 courant.

Les soumissionnaires sont avertis que l'on ne prendra leurs soumissions en considération que si elles sont faites sur des formules imprimées, fournies par le Ministère et revêtues de leur signature véritable.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de banque, accepté, pour une somme *égale à cinq par cent* du montant de la soumission, lequel chèque demeurera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne remplit pas intégralement son contrat. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumission

Par ordre,
F. H. ENNIS,
Secrétaire.
Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 3 Février 1881. } 131 t

Avis aux Entrepreneurs

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et endossées "Soumission pour Edifices du Parlement, Winnipeg, Manitoba," seront reçues à ce bureau jusqu'à MARDI, le 15me jour de MARS prochain, pour l'exécution des travaux nécessaires.

On pourra voir les plans et devis au bureau de J. P. M. Lecourt, Ecr., architecte, Winnipeg, et aussi au Ministère des Travaux publics, Ottawa, à commencer de LUNDI, le 14 courant.

Les soumissionnaires sont avertis que l'on ne prendra leurs soumissions en considération que si elles sont faites sur les formules imprimées, fournies par le Ministère, et revêtues de leur signature véritable.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de banque, accepté pour une somme *égale à cinq pour cent* du montant de la soumission, lequel chèque demeurera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne remplit pas intégralement son contrat. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre,
F. H. ENNIS,
Secrétaire.
Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 3 Février 1881. } 131

CANADA,
Province de Québec,
District de Montréal.
No 361.

Dans la Cour Supérieure.

THOMAS DAVIDSON, de la cité et du district de Montréal, courtier,
Demandeur.
vs.
Dame ANTONIA WINTELER, du même lieu, épouse du dit demandeur,
Défenderesse.

Une action en séparation de corps et de biens a été, ce jour, intentée en cette cause contre la dite défenderesse.

ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,
Procureurs du Demandeur.
Montréal, 2 Février 1881.—122

"THE MONTREAL ELECTRIC LIGHT COMPANY" fera application à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant "THE MONTREAL ELECTRIC LIGHT COMPANY," avec pouvoir de distribuer, dans la cité et le district de Montréal, la lumière, la chaleur et le pouvoir moteur produits de l'électricité, et tous les pouvoirs nécessaires à ces fins.

ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,
Procureurs des Requérants.
Montréal, 5 Février 1881. 120 u m

AVIS

La compagnie d'assurance "La Citoyenne" demandera à la présente session du Parlement un acte à l'effet de réduire son capital ; telle réduction devant prendre effet au *pro rata* des versements demandés et payés et pour d'autres fins

ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,
122 Procureurs pour les requérants

AVIS

Avis public est par le présent donné que la compagnie de chemin de fer Montréal, Portland et Boston s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un amendement à son acte d'incorporation, afin de prolonger le temps fixé pour le parachèvement de sa voie ferrée dans la province de Québec jusqu'au premier jour de Janvier 1883 ; aussi pour obtenir le pouvoir de construire un embranchement commençant en un point quelconque de sa présente voie ferrée, dans les comtés de Rouville, Iberville ou Missisquoi, et s'étendant autant que possible en ligne droite pour se relier au réseau de chemins de fer de la cité de Sherbrooke, à ou près de la dite cité.

JAS. O'HALLORAN,
Procureur de l'applicante.
Montréal, 17 janvier 1881.—108 dm

AVIS

AVIS est par le présent donné, que demande sera faite au Parlement fédéral, pendant la session actuelle, pour l'adoption d'une loi d'amendement à l'acte d'incorporation de la "Compagnie d'Assurance du Canada contre les accidents," pour l'autoriser à augmenter son capital, à changer le nom de la compagnie et pour autres fins.

HATTON & NICOLLS,
Solliciteurs des pétitionnaires.
Montréal, 15 janvier 1881. 106

La Minerve
JOURNAL QUOTIDIEN
212 et 214, rue Notre-Dame
PRIX D'ABONNEMENT
CANADA

VILLE	—Un an	[illegible]
do	—Un an, d'avance	[illegible]
do	—Six mois	[illegible]
do	—Six mois, d'avance	[illegible]
CAMPAGNE	—Un an	[illegible]
do	—Un an, d'avance	[illegible]
do	—Six mois	[illegible]
do	—Six mois, d'avance	[illegible]

ETATS-UNIS
Un an, payable d'avance en or........ $[illegible]
Six mois " " .... 2 5[illegible]

FRANCE
Un an........ $[illegible]
Six mois........ [illegible]
Frais de port payés par les éditeurs

TARIF DES ANNONCES
Par ligne
Première insertion........ $0 10
Autres insertions, tous les jours........ [illegible]
" trois fois par semaine........ [illegible]
" deux fois par semaine........ [illegible]
" une fois par semaine........ [illegible]
Avis de naissance, mariage ou décès........ [illegible]

AVIS
Toutes notices et avis spéciaux en faveur de manufactures ou de corporations privée et publiques, concerts, etc., seront chargés vingt centins la ligne.

EDITION HEBDOMADAIRE
(Paraissant le samedi matin.)
Un an (payable d'avance)........ $1
Frais de port payés par les éditeurs

ANNONCES
Par insertion
Une ligne........ $0
do trois mois........
do six mois........
do un an........

On pourra lire La Minerve à New-York, chez G. P. Rowell & Cie, agents de publicité, qui la tiennent à l'usage du public

La Compagnie d'Imprimerie de La Minerve
Propriétaire.